SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLUi-H

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) Thématiques

Communauté de Communes des 7 Vallées

PLUi arrêté le : 3 juillet 2025
PLUi approuvé le : 12 février 2026

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
auddicé urbanisme

Table des matières

Orientation d'aménagement et de programmation - Paysage & trame verte et bleue 3
1 Pourquoi une OAP Paysage et Trame verte et bleue 4
2 Les principes généraux 6
2.1 Le contexte territorial : 3 grandes familles de paysage 6
2.2 Le contexte local : 7 unités paysagères 9
2.3 Structure agricole, bocagère et urbaine 17
2.4 L'omniprésence de l'eau sur le territoire de 7 Vallées 28
3 La relation des bourgs avec la campagne 35
3.1 De la campagne à la ville 35
3.2 De la ville vers la campagne 47
4 Recommandations 53
4.1 Recommandations méthodologiques 53
4.2 Recommandations pour la plantation de haie 54
4.3 Recommandations pour l'implantation des clôtures 63

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

-

PAYSAGE & TRAME VERTE ET BLEUE

1 Pourquoi une OAP Paysage et Trame verte et bleue

Le plan local d'urbanisme (communal ou intercommunal) peut élaborer des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui ont pour objectif de **préciser les actions et les opérations permettant de mettre en œuvre les orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).** « En ce qui concerne l'aménagement, les orientations peuvent définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques, les paysages, les entrées de ville et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune ».

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) peuvent concerner un secteur délimité ou l'ensemble du territoire couvert par le PLU.

Elles visent à guider les constructeurs et aménageurs dans la mise en œuvre du projet de territoire porté par le PADD sans que la collectivité se substitue aux porteurs de projet, ni ne maîtrise le foncier.

Le paysage est un vecteur de développement pour un territoire rural. C'est un cadre dont la prise en compte permet de donner une cohérence aux projets d'aménagement du territoire et de les contextualiser au regard de leur site d'implantation. Ainsi, il concerne aussi bien le développement de l'économie résidentielle et locale (artisans, entreprises), que l'économie touristique, et participe à son attractivité.

L'OAP Paysage & Trame verte et bleue définit les modalités qualitatives d'implantation et de traitement des abords de bâtiment et des espaces végétalisés.

L'OAP Paysage & Trame verte et bleue décline les différents motifs paysagers (structure ou élément de paysage) et unités paysagères qui participent à la caractérisation des spécificités locales et peuvent être sources d'inspiration pour les futurs projets.

L'OAP intègre à travers les paysages les composantes naturelles spécifiques des différents territoires dans l'objectif d'en faciliter la prise en compte et de valoriser la biodiversité dans chaque projet.

Lauréate de l'appel à projets national « Plans de Paysage 2022 - transition énergétique », la Communauté de Communes des 7 Vallées a lancé une démarche d'élaboration d'un Plan de Paysage.

L'objectif du Plan de Paysage est de permettre au territoire de s'engager dans un développement de qualité, cohérent et durable, et de s'affirmer comme un acteur de la transition énergétique et écologique.

Le Plan de Paysage fait partie d'un groupe plus large de dispositifs de planification lancés par la Communauté de Communes qui doivent pouvoir s'enrichir réciproquement et aboutir à des solutions communes.

Une deuxième phase du Plan de Paysage (2024-2025) a pour vocation une démarche plus opérationnelle avec pour principaux objectifs :

- Accompagner la collectivité dans le lancement des chantiers liés aux actions prioritaires (ciblées pendant la première phase)
- Nourrir le PLUi-H et le SCOT d'un point de vue de la thématique paysage (prise en compte des éléments à préserver, valoriser, réhabiliter via des OAP et/ou des outils réglementaires)

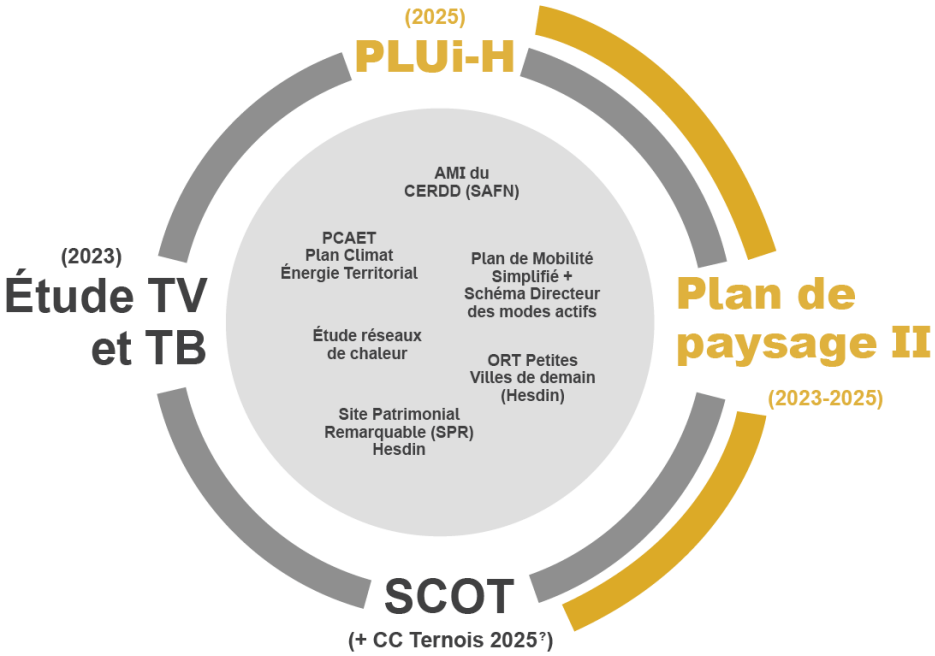

Schéma de l'articulation entre les différents instruments de planification.

Objectifs :

- Prendre en compte la grande échelle du territoire : le contexte paysagé spécifique à chaque unité paysagère dans les projets d'aménagement et d'extension de bourg ;
- Prendre en considération l'échelle locale : appuyer le projet sur les atouts et les ressources de l'état existant d'un terrain et de ses abords ;
- Préserver et renforcer la biodiversité et les composantes naturelles du territoire par le confortement notamment de la Trame verte et bleue ;
- Mettre en valeur le patrimoine paysager : les cours d'eau, les zones humides, les haies bocagères, les prairies… ;
- Assurer un traitement qualitatif des différentes composantes d'un projet : l'implantation des bâtiments, le traitement des limites, les espaces végétalisés, les clôtures… ;
- Porter à connaissance du grand public et des opérateurs économiques les ambitions de l'intercommunalité en matière d'intégration paysagère.

Ce qui est concerné :

Sur l'ensemble du périmètre communautaire, les travaux d'aménagement et de constructions.

Les fenêtres paysagères identifiées au plan de zonage devront respecter les prescriptions du paragraphe « De la ville vers la campagne » et notamment « Les prescriptions et recommandations sur les secteurs repérés en fenêtre paysagère ».

2 Les principes généraux

2.1 Le contexte territorial : 3 grandes familles de paysage

Le territoire de la Communauté de Communes des 7 Vallées est traversé par 3 grandes entités géographiques qui débordent largement des limites de la CC7V.

2.1.1 Le Montreuillois

Le grand paysage du Montreuillois est constitué par l'axe majeur de la Canche et par le jeu des affluents qui forment au nord (rive droite) **des épis presque rigoureusement parallèles**. Sa limite ouest est constituée par l'ancienne falaise (les terres de Bas-Champs ourlées de dunes). Ce qui distingue les paysages du Montreuillois de leurs voisins, **c'est la modestie délicieuse des proportions de chacune de ses parties** : les plateaux sont si réduits qu'ils permettent simplement de séparer les vallées qu'un seul pas de géant traverserait.

Ici, le regard peut embrasser d'un seul mouvement de tête la naissance de la vallée, sur les petits plateaux, et son épanouissement sur une largeur de 100 à 200 m. L'enchaînement des physionomies paysagères entre vallées et plateaux est très doux, car il est souvent accompagné de talus et rideaux qui habillent d'herbes hautes les petits sommets. La grande vallée de la Canche traverse l'ensemble du territoire avec une pente très douce (0,6 x 1000) tout en reliant le rétrolittoral à la Manche.

2.1.2 La vallée de l'Authie

Le grand paysage régional de la vallée de l'Authie est délimité au nord par la ligne de partage des eaux avec la Canche et au sud par la limite administrative avec la Picardie (bien entendu les paysages dépassent les limites administratives, mais dans un souci de clarté nous considérons ici uniquement la partie nord).

Les coteaux nord de la vallée sont beaucoup plus escarpés qu'au sud (comme pour la vallée de la Canche), les bois ponctuent les pentes les plus escarpées et les sommets des coteaux. Contrairement à la vallée de la Canche, les affluents de l'Authie sont très courts, à peine quelques kilomètres et ils traversent des vallons qui eux-mêmes se décomposent en d'autres vallons.

Le plateau calcaire au nord (Ponthieu) perché autour de 100 à 160 m est découpé par les vallées encaissées au cours perpendiculaire des affluents de l'Authie, la majorité de ces vallées étant sèches. Le fond de la vallée de l'Authie a, quant à lui, été recouvert par une épaisse couche d'alluvions, voire de tourbes localement.

2.1.3 Le Ternois

Ce grand paysage régional tire de son relatif isolement une image de havre de paix qui fait référence à l'échelle régionale. Ses villages et couronnes paysagères demeurent bien préservés.

On peut distinguer deux ambiances paysagères assez contrastées, si au sud les horizons sont toujours relativement proches à cause d'une présence majeure des bocages, au nord le paysage se dénude de ses arbres pour laisser dérouler les labours comme un tapis, ici le regard peut partir très loin en direction des bassins miniers.

Un paysage isolé, à l'écart, peu desservi par les axes de communication. Contrairement à ses voisins du Montreuillois et de la vallée de l'Authie, les villages du Ternois sont majoritairement installés sur les plateaux (sauf Canche et Ternoise). Les bocages qui les entourent ont ici une connotation de presque forêts ou petits bois assez singulière.

Le Ternois est surtout un paysage cultivé et connoté par une forte présence d'openfields notamment pour la production des pommes de terre et betteraves.

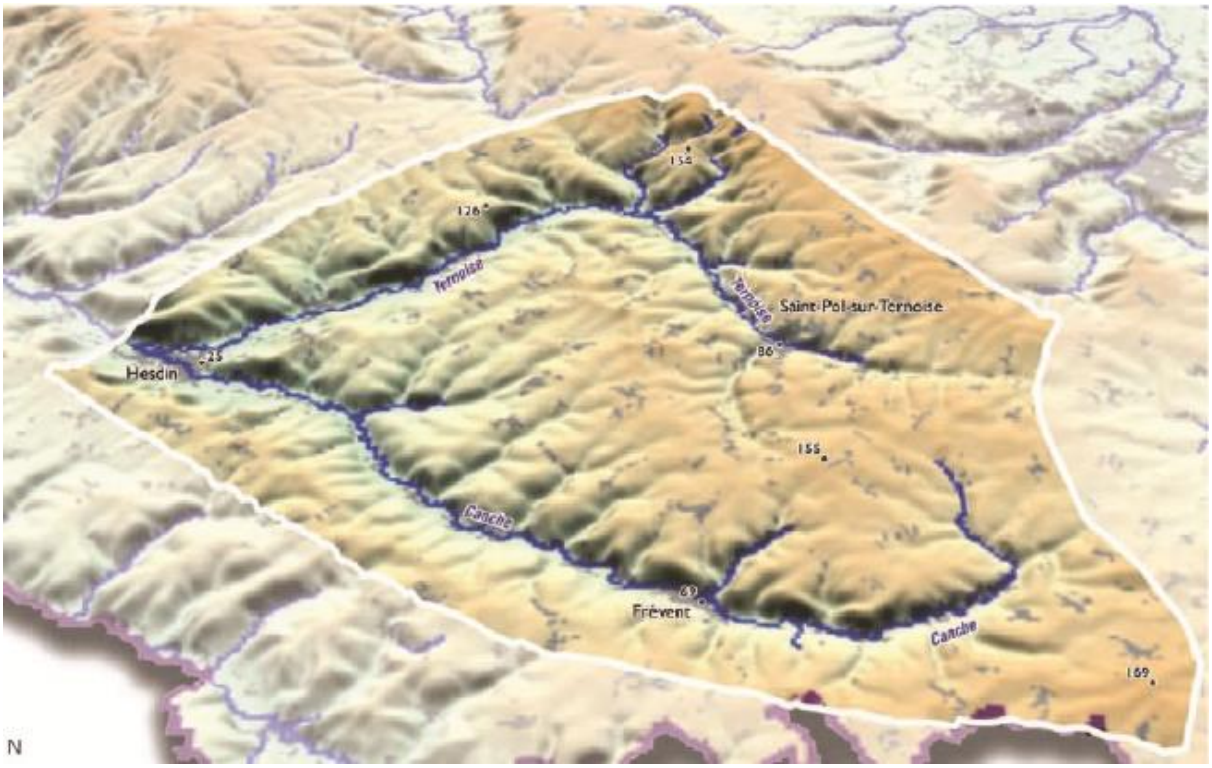

2.2 Le contexte local : 7 unités paysagères

Le territoire est en effet traversé par sept unités paysagères différentes qui correspondent aux grands éléments du paysage : les quatre vallées des rivières principales (en faisant une distinction entre la Canche amont et aval) et les trois hauts plateaux agricoles.

Les vallées liées aux affluents majeurs et aux rivières sont également au nombre de sept. Bien entendu bien d'autres vallées (sèches notamment) sillonnent le territoire, mais nous faisons ici le choix de nous concentrer uniquement sur les plus importantes par taille, débit d'eau et impact sur les paysages.

On distingue enfin sept plateaux agricoles : les petits plateaux du Montreuillois et ceux du Ternois (qui s'étendent bien au-delà des limites administratives de la CC7V) disposés en épis réguliers le long de la Ternoise et de la Canche et le grand plateau cultivé du Ponthieu au sud.

Cette alternance de plateaux, de vallons et de vallées crée une grande diversité de faciès qui participent à la richesse des paysages.

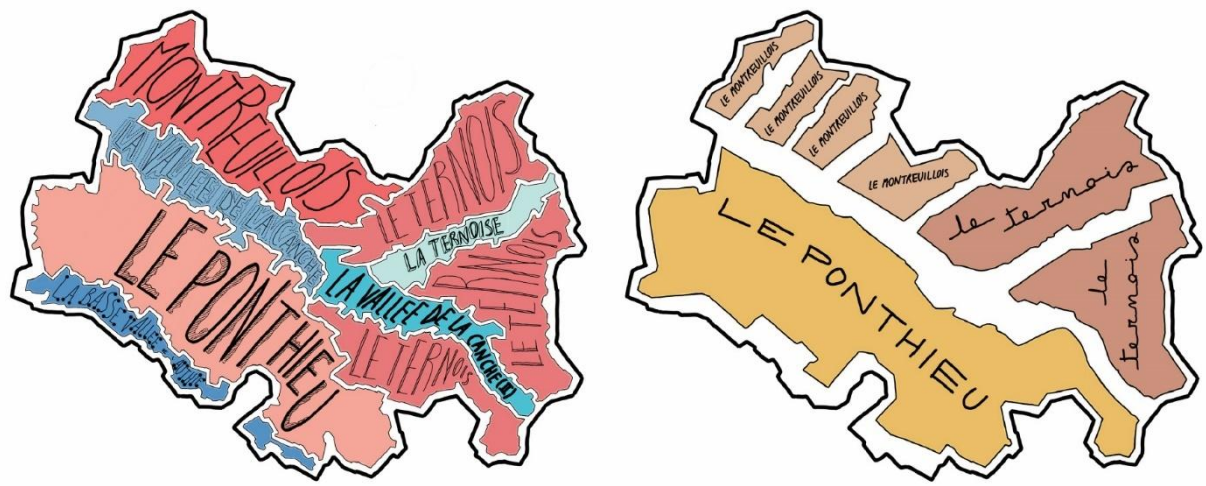

2.2.1 Les ondulations montreuilloises

- Des paysages miniaturisés et bien préservés ;
- Un réseau bocager assez bien préservé dans les vallées malgré des discontinuités ponctuelles ;
- Une conurbation particulièrement accentuée dans les fonds de vallées le long des voies départementales ;
- Des petits plateaux pouvant accueillir des installations éoliennes (réglementairement) qui pourraient être très imposantes sur son paysage à la petite échelle.

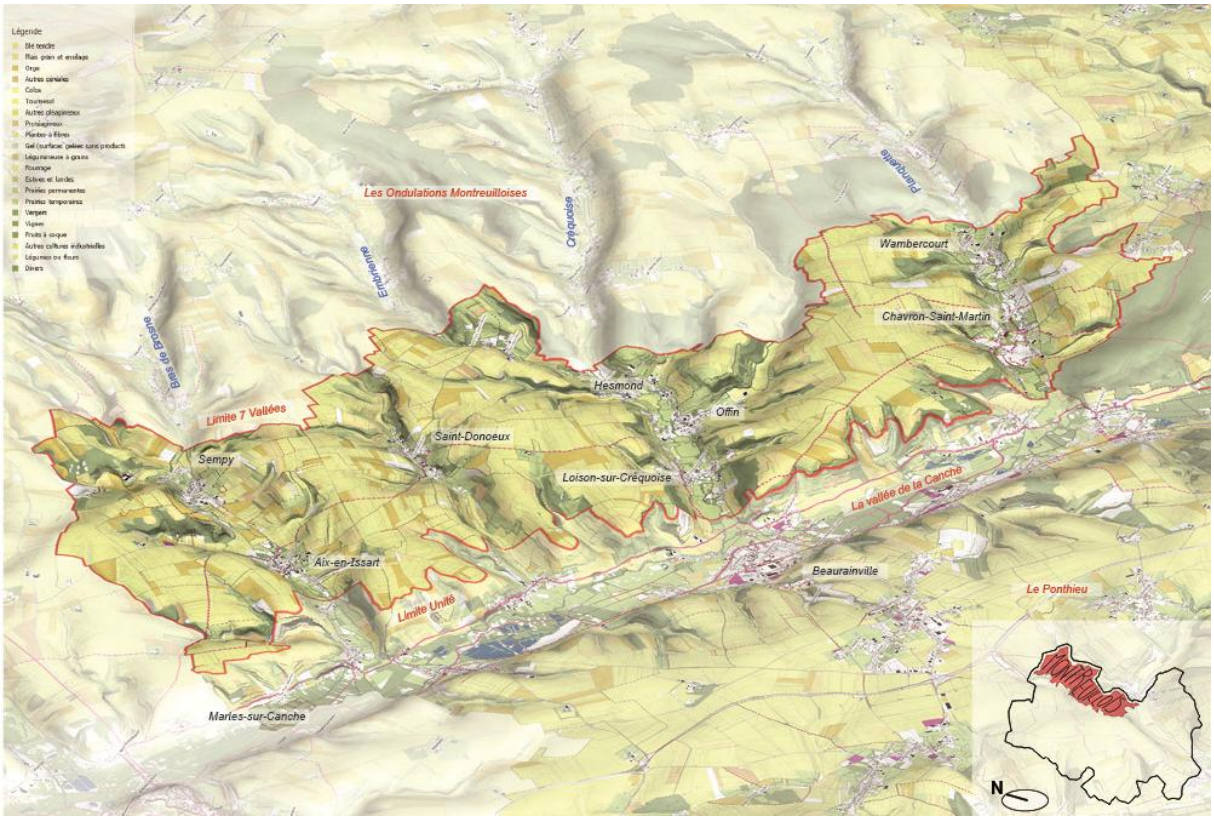

2.2.2 Le plateau du Ponthieu

- Un grand plateau agricole peu sculpté par la topographie qui offre de vastes horizons ;
- Beaucoup d'infrastructures routières et énergétiques traversent l'unité ;
- Très peu d'attractivité touristique, structures d'hébergement, sites d'intérêt, randonnées… ;
- Des discontinuités importantes du réseau bocager entre les auréoles des différentes communes ;
- Des lignes de rupture de pente non protégées par la présence de bois et prairies (vers l'Authie).

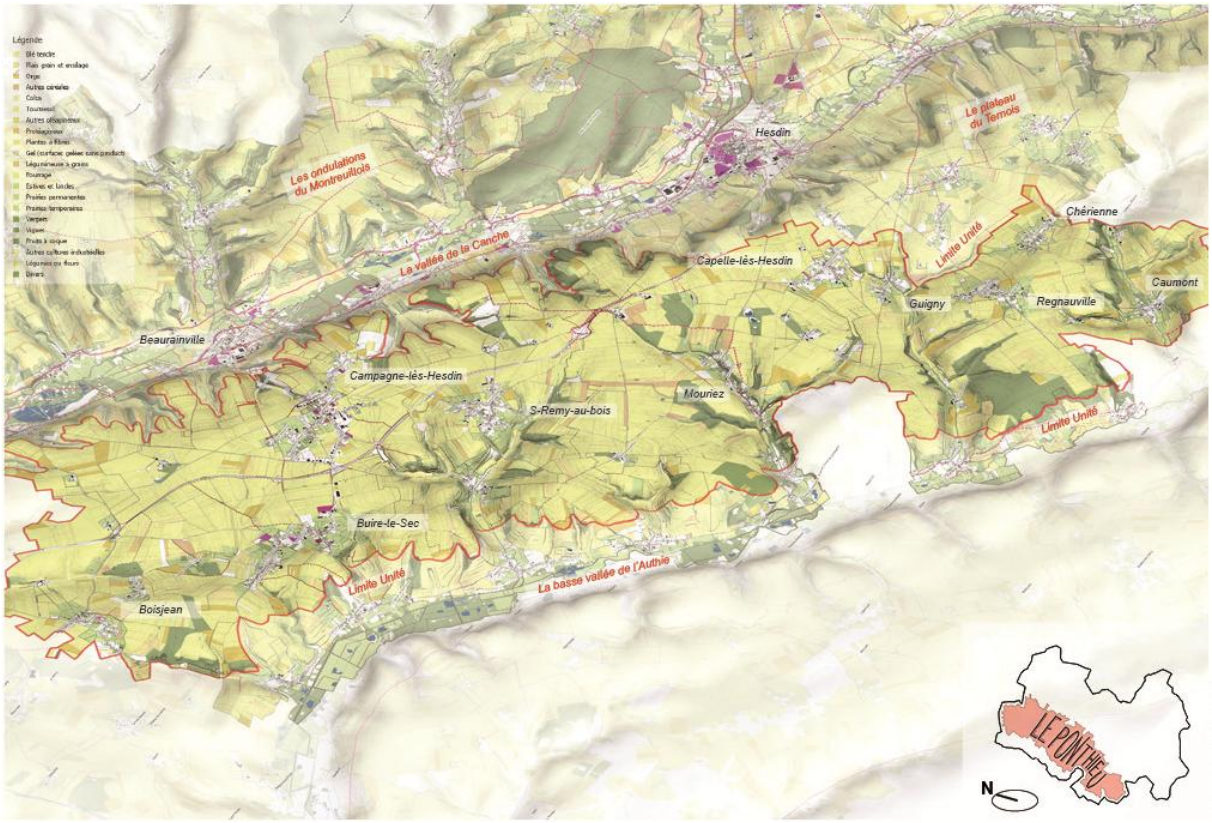

2.2.3 Les plateaux du Ternois

- Un nombre important de sites inscrits et monuments remarquables ;
- Une facilité d'accès liée à d'importantes structures routières ;
- Des plateaux très ondulés, car étroitement liés aux vallées de la Canche et Ternoise ;
- Des aménagements de centre-bourg très routiers ;
- Des discontinuités importantes dans le réseau bocager ;
- Des lignes de rupture de pente exposées sur le plateau central.

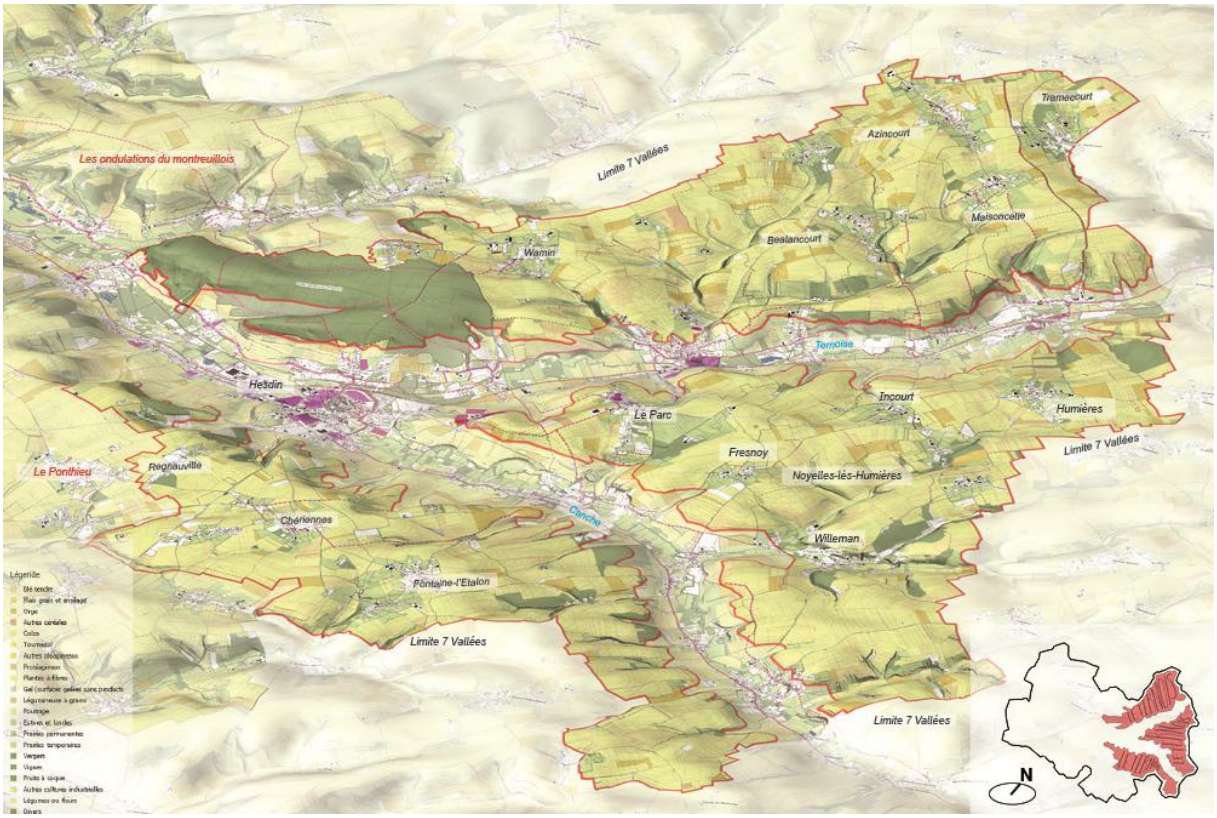

2.2.4 La vallée de la Canche en aval

- Une forte attractivité touristique : randonnée, activités sportives et de loisir liées à la Canche… ;
- Une fermeture du paysage de fond de vallée particulièrement accentuée ;
- Un phénomène de conurbation important entre les bourgs sur la D349 ;
- L'étalement des communes les plus importantes sur toute la largeur de la vallée ;
- Un effet avéré de « cabanisation » des zones humides.

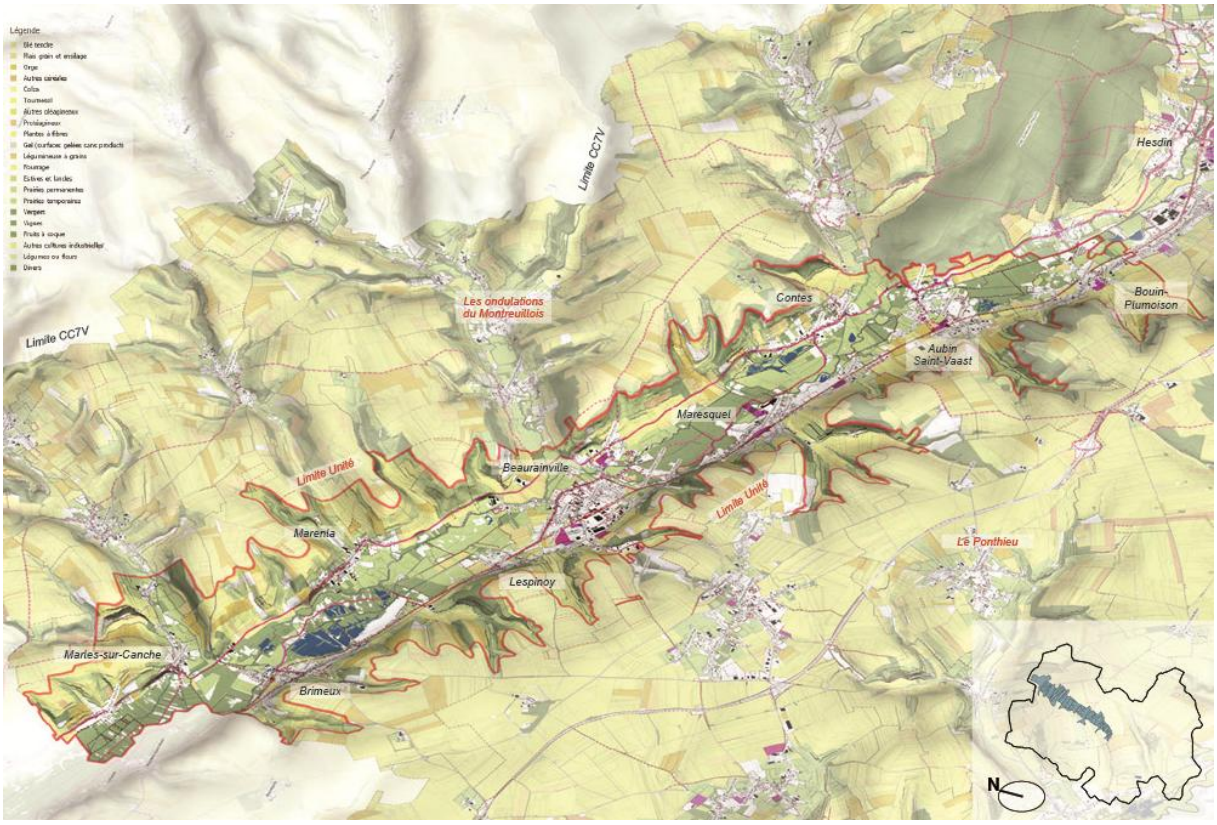

2.2.5 La vallée de la Canche en amont

- L'attractivité culturelle et touristique liée à la ville d'Hesdin-la-Forêt ;
- Des vues dégagées en fond de vallée par la préservation des espaces de prairie ;
- De grandes zones de friche et commerciales dans la périphérie d'Hesdin-la-Forêt avec des paysages banalisés qui font obstacle à la continuité du réseau bocager ;
- Une colonisation progressive des bas coteaux au nord de la Canche (lotissements et maisons individuelles).

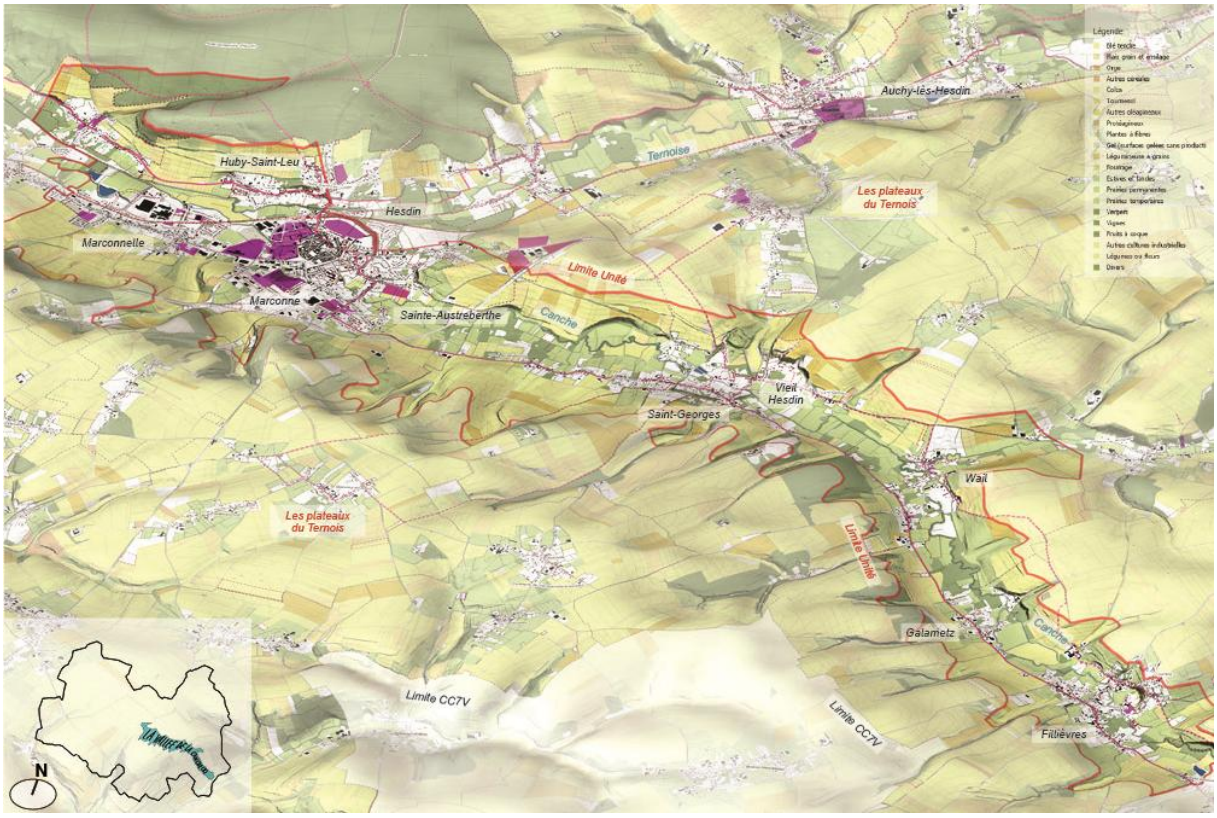

2.2.6 La vallée de la Ternoise

- Des paysages de vallées bien préservés ;
- Une attractivité liée à la double proximité avec Hesdin-la-Forêt et Saint-Pol-sur-Ternoise ;
- Des vallées aux horizons ouverts ;
- Un coteau très exposé aux phénomènes d'érosion (pas de protection des lignes de rupture des pentes) ;
- Des effets de conurbation transversale à la vallée ;
- Une « cabanisation » du fond de vallée (campings, constructions légères).

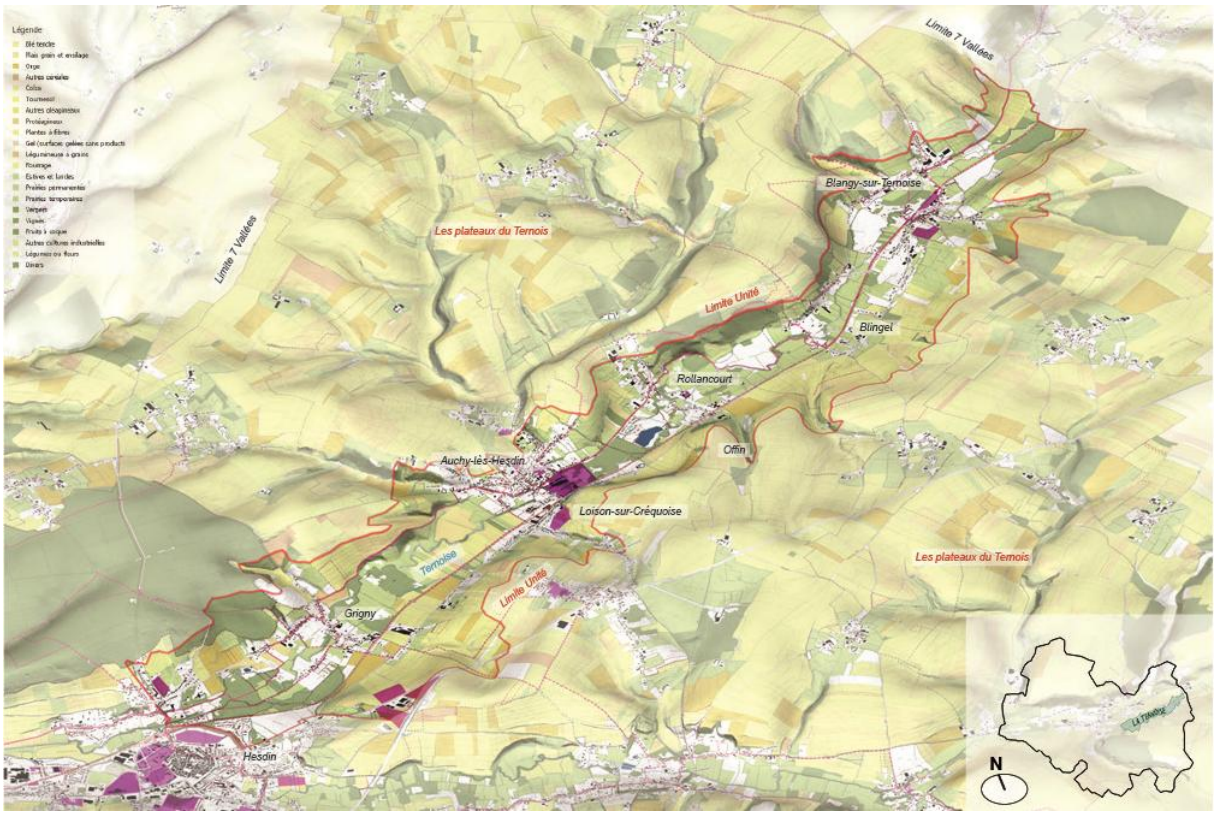

2.2.7 La basse vallée de l'Authie

- Des espaces de respiration bien préservés entre les bourgs adossés au bas du col ;
- Une offre touristique limitée malgré la qualité paysagère de l'unité ;
- Un fond de vallée très boisé (fermeture des paysages le long du cours d'eau) ;
- Un fond de vallée difficile d'accès, absence d'un itinéraire pédestre le long de l'Authie.

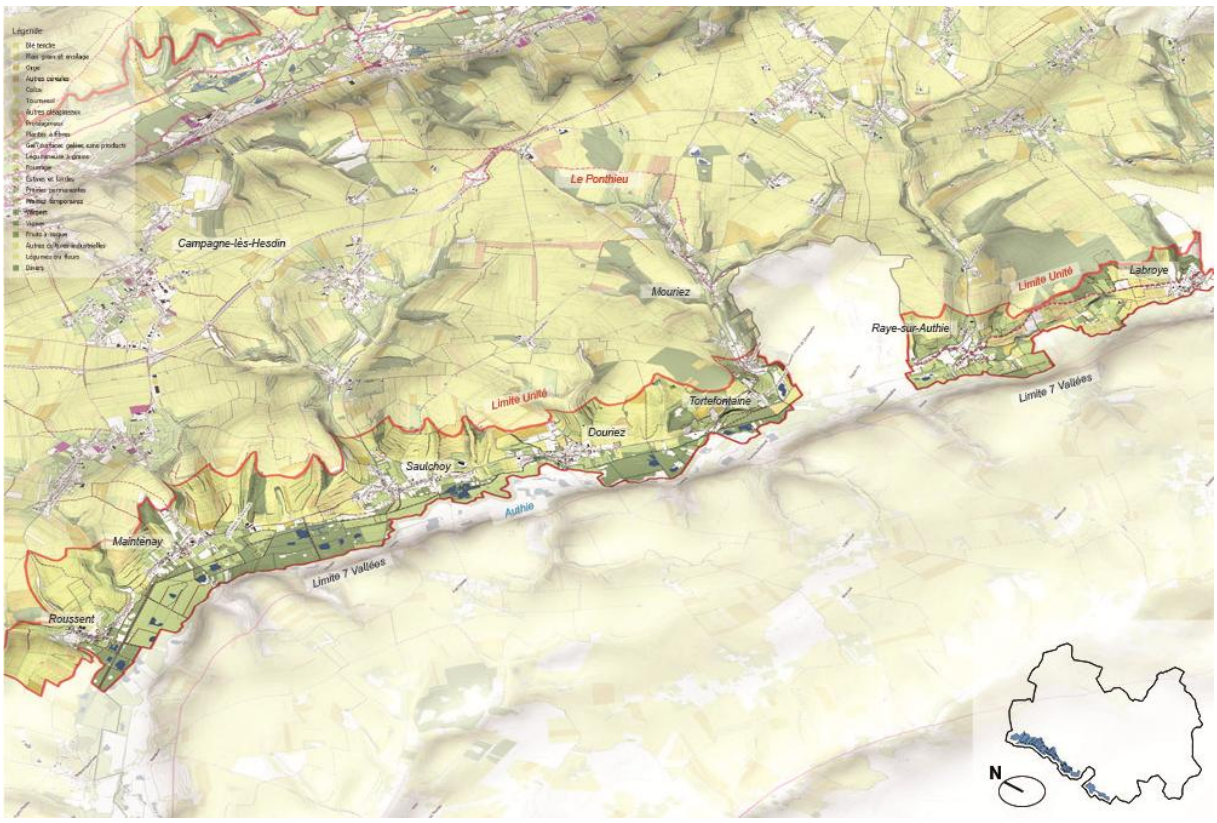

2.3 Structure agricole, bocagère et urbaine

2.3.1 La lisière urbaine : définition et typologie

Une lisière urbaine symbolise la zone de contact entre les limites de l'urbanisation à un instant T et les espaces naturels ou agricoles. Elle concerne tout type d'urbanisation : les quartiers d'habitations, les zones d'activité, les zones commerciales…
C'est l'image de la ville, du bourg, du village qui est donnée à voir depuis l'extérieur des enveloppes urbaines.
Cette lisière peut être relativement pérenne, voire définitive, du fait de contraintes qui limitent l'urbanisation (hydrographie, relief, protection écologique…). Elle est parfois aussi temporaire, en constante évolution, mais elle peut également être « préméditée », pensée en amont.

Dans le territoire des 7 Vallées, les bourgs et villages ont rarement une forme compacte avec un habitat regroupé de façon concentrique autour d'un centre. La configuration urbaine qui prédomine est plutôt celle du village rue, de forme très allongée, quasiment linéaire, avec un habitat aligné sur l'axe routier majeur. C'est le cas de pratiquement tous les bourgs à l'ouest d'Hesdin-la-Forêt. On trouve sur les plateaux ou dans les parties plus évasées des vallées une forme de bourg un peu plus étendue avec un bâti qui se développe le long de plusieurs axes perpendiculaires.

La structuration des bourgs est profondément rurale. Elle est le résultat d'une agglomération progressive entre le cœur du bourg et les hameaux satellites. Il n'y a que Hesdin-la-Forêt, centre historique administratif et marchand, et Auchy-lès-Hesdin, bourg au centre historique plus industriel, qui échappent à la règle.

Cette structure des bourgs induit une forte promiscuité entre les espaces agricoles et urbains. Les pâtures, voire même les cultures, s'imbriquent dans le tissu urbain à tel point que les fonds de parcelles font corps avec la campagne. Les haies mitoyennes taillées au cordeau des lotissements comme les haies bocagères enchâssées de grands arbres qui ceinturent les près forment un entrelacs végétal quasi continu qui fait la couture entre la campagne et l'espace bâti. La lisière des enveloppes urbaines est ainsi très étirée et de fait plus diffuse.

L'imbrication des pleins construits avec les vides naturels ou agricoles comme l'enchevêtrement du linéaire bâti avec le lacis des haies génèrent une forme villageoise typique. Cette caractéristique urbaine du territoire des 7 Vallées soulève l'importance de sa préservation et de son confortement au titre de la conservation d'un patrimoine culturel.

L'extension urbaine issue du développement des lotissements pavillonnaires des dernières décennies a profondément transformé la silhouette des bourgs. Il ne s'agit pas du phénomène, plus commun ailleurs, de mitage du paysage dans la mesure où l'extension garde une forme linéaire. A contrario, ce sont la densification de la façade urbaine le long des routes, le comblement des trous et la disparition du maillage bocager périurbain qui modifient et altèrent le lien qui unissait le village avec sa campagne.

Capelle-lès-Hesdin : où l'on constate une superposition équilibrée entre la trame du bâti et le réseau du bocage agricole et pavillonnaire.

Constat

Si certaines lisières urbaines présentent des qualités certaines grâce à un contexte paysager et environnemental favorable, grâce à une conservation de l'entrelacs village et campagne, d'autres révèlent des problématiques d'insertion plus complexes. La perception de l'entité urbaine (existante ou projetée) depuis l'espace agro-naturel est rarement prise en compte dans les projets d'aménagement.

Enjeu

Il est souhaitable aujourd'hui de reconsidérer les espaces naturels et agricoles, en les repositionnant au cœur des réflexions urbaines : amélioration du cadre de vie des citadins par la mise en valeur des paysages et de la biodiversité, préservation des ressources agricoles et développement de l'agriculture de proximité, gestion de l'eau, confort climatique…

Objectif

L'objectif est d'amener les porteurs de projet, quels qu'ils soient, à accorder une attention particulière à la problématique des lisières urbaines. Désormais, tout projet au contact de ces lisières (extension urbaine, projet individuel bâti, modification de clôture, restauration d'ensemble de la frange…) doit s'inscrire dans son contexte paysager et prendre la mesure de son impact.

2.3.1.1 Lisière agricole : les prairies

La lisière agricole des villages et des bourgs est historiquement occupée par les prairies, les jardins et les vergers.

La prairie est majoritairement traitée en pâture. Son mode de gestion grâce à l'élevage ou par le fauchage génère un espace naturel ouvert, riche en biodiversité.

Les prairies sont de plus petites dimensions que les champs cultivés, elles sont plus morcelées et s'intercalent aisément dans la trame du parcellaire bâti. Elles constituent enfin l'ossature de la trame

bocagère. À tous ces titres, les prairies assurent l'armature de l'enveloppe naturelle des bourgs, elles font tampons entre l'espace habité et la campagne cultivée intensivement. Le même constat s'applique aux jardins et vergers qui s'égrainaient sur le pourtour des villages.

Les critères qui permettent de catégoriser les prairies sont très variés. Leur localisation selon qu'elles se trouvent sur les plateaux, les coteaux ou en fond de vallée. La déclinaison physique et morphologique : prairie sèche et calcicole des coteaux, prairie humide des fonds de vallée, prairies bocagères aux abords des villages. Les mesures de protection auxquelles elles sont soumises (Politique Agricole Commune - PAC, Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux - SDAGE, Bonnes Conditions Agricole et Environnementales – BCAE et Zones à Dominante Humide - ZDH), ainsi que leurs usages : pastoral ou à visée écologique, réserve de biodiversité, de lutte contre l'érosion ou de tampon hydraulique.

Le thème des prairies est donc un sujet suffisamment large pour faire l'objet d'une étude spécifique. Il est développé plus en détail dans le Plan de Paysage des 7 Vallées.

2.3.1.2 Les enjeux de la préservation des prairies

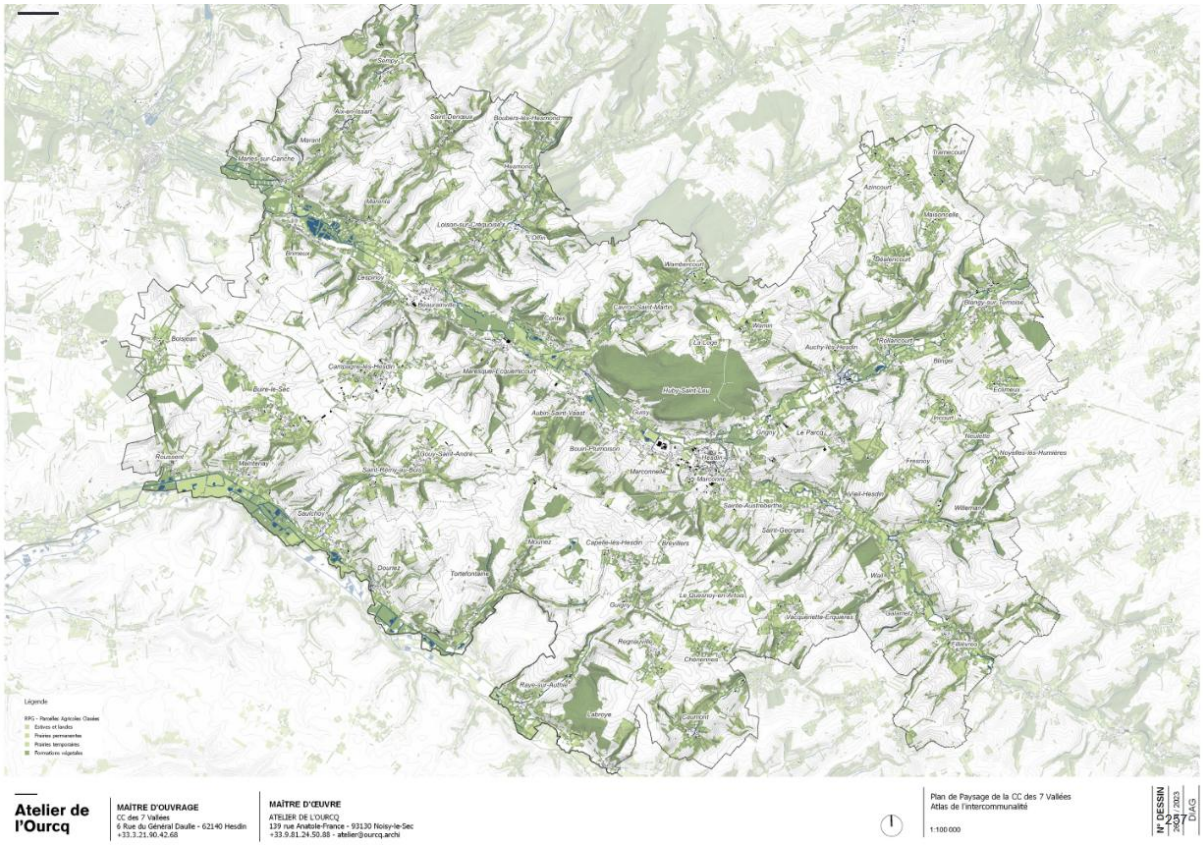

Repérage des prairies à enjeux sur le territoire des 7 Vallées (Source : Plan de Paysage)

La carte de repérage des prairies met en évidence la corrélation entre l'implantation des villages des fonds de vallée avec la localisation des prairies. La cohérence d'implantation des prairies sur les coteaux est évidente, car elle résulte de la difficulté à cultiver les pentes. La proximité des prairies pâturées avec les habitations, aussi bien dans les vallées que sur les plateaux, rend compte de la promiscuité qui existait entre les bêtes et les humains. C'est un lien quasi culturel qui reliait les animaux d'élevage aux habitants. C'est de ce fait une valeur patrimoniale de plus que l'on peut accorder aux prairies.

Une pression autant agricole (retournement des prairies) qu'urbaine (extension périurbaine) s'exerce sur les prairies. Prises entre deux feux et menacées de disparition, les enjeux de leur conservation et de leur mise en valeur sont donc primordiaux et multiples.

Préservation au titre du schéma de Trame Verte et Bleue (TVB) :

- Préserver les prairies fonctionnelles situées le long des corridors écosystémiques ciblés par la trame verte bocagère.

Préservation au titre de la lutte contre les phénomènes d'érosion :

- Les prairies localisées sur les terrains très en pente et plus particulièrement celles qui se situent à l'interface des plateaux agricoles et des coteaux des fonds de vallées ont un rôle très important dans la réduction des phénomènes d'érosion.

Préservation des couronnes bocagères des villages et en particulier des bourgs de plateau :

- Le maintien des couronnes bocagères afin de préserver leurs fonctions (écologique, hydraulique, paysagère, etc.) en particulier sur les villages plateau, les plus isolés du reste de la trame verte ;
- La préservation d'un paysage de transition entre les étendues des champs cultivés et les jardins privatifs de fond de parcelle des maisons de bourg ;
- La possibilité d'ouvrir des chemins ou des boucles des villages grâce à la présence de ce milieu à la lisière entre l'urbain et l'agricole ;
- Les couronnes bocagères sont également des lieux stratégiques au fonctionnement de la trame verte qui les traverse.

Préserver des paysages ouverts dans les fonds de vallée des rivières et cours d'eau :

- La préservation d'une mosaïque d'occupation du sol existant (voire de l'améliorer) entre zones boisées, prairies et étangs comme identité fondante des paysages des fonds de vallée ;
- Ces espaces permettent de se repérer au sein de la vallée en profitant de vues dégagées en direction des coteaux ;
- Indirectement la sanctuarisation des prairies de fond de vallée devra permettre de consolider et de renaturer les berges des rivières.

Préservation des prairies au titre de la réglementation agricole

- Les prairies permanentes à vocation agricole sont protégées par plusieurs dispositifs réglementaires et des instruments incitatifs liés aux aides de la Politique Agricole Commune.

2.3.1.3 Les critères de qualité de la lisière

Lisière construite

La lisière est marquée par la présence du bâti en limite directe avec l'espace agro-naturel : un pignon, une façade avec ou sans ouvertures, un mur.

La réussite de cette lisière « franche » tient aux volumes des bâtis (variation des hauteurs, plusieurs modules), à la qualité des matériaux (brique, enduit de couleur claire ou sobre) et au traitement des

pieds de mur (plantations basses, bande enherbée). L'éventuelle végétation arborée qui dépasse des murs des jardins constitue un atout.

Pour plus de détails, voir l'OAP thématique Cadre de vie

Lisière végétale

C'est l'élément végétal qui compose principalement ces lisières : une haie, un alignement d'arbres, un boisement…, contre lequel s'appuie l'entité urbaine.

Lisières végétales anciennes

La végétation est présente depuis longtemps, en lien avec la trame agro-naturelle. C'est une végétation locale, souvent diversifiée.

Le nouveau quartier, la maison ou l'équipement vient s'implanter à l'intérieur de la trame végétale existante, profitant ainsi d'une intégration optimale immédiate. Le rôle du végétal n'est pas de camoufler entièrement les constructions : il vient filtrer les vues, accompagner le bâti, offrir une lisière harmonieuse.

Lisières végétales récentes

Les plantations ont été créées pour accompagner une nouvelle entité bâtie. Les essences végétales utilisées sont majoritairement locales, mêlant caduques et persistants.

L'épaisseur de la lisière est variable, allant de la simple haie à un cordon boisé, voire à des espaces publics paysagers accueillant un cheminement piéton.

Le traitement végétal d'ensemble offre une vision positive et harmonieuse de la lisière depuis l'espace agro-naturel, mais parfois le traitement des limites individuelles est hétérogène et dégrade la vision proche.

Ces deux échelles d'aménagement doivent pouvoir s'accorder.

2.3.2 La préservation des haies au titre de la TVB

Protection renforcée des haies de la TVB

La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements.
La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'applique à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin.

Continuité écologique

Les continuités écologiques constituant la Trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (articles L.371-1 et R.371-19 du code de l'environnement).

Réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie. Les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante. C'est enfin le lieu qui abrite des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus peuvent se disperser, ou de

permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.
Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement).

Corridors écologiques

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.
Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au I de l'article L. 211-14 du code de l'environnement (article L. 371-1 II et R. 371-19 III du code de l'environnement).

Cours d'eau et zones humides

Les cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux classés au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement et les autres cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux importants pour la préservation de la biodiversité constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.
Les zones humides importantes pour la préservation de la biodiversité constituent des réservoirs de biodiversité et/ou des corridors écologiques.

Source : Centre de ressources TVB

2.3.3 Les chemins comme ressort de mise en valeur des lisières

Création de boucles de promenade autour des villages

Dans le territoire des 7 Vallées, le marcheur (ou le vélocipédiste) a à sa disposition des paysages très variés, jamais monotones, riches en repères visuels. C'est d'autant plus vrai depuis les hauts coteaux et les cols les plus escarpés, lorsqu'en position de balcon sur la vallée on peut bénéficier d'un panorama et d'une esthétique idéalisée de la campagne, là où elle est la plus préservée de l'urbanisation.

Dans le creux des vallées, les horizons proches et lointains se succèdent lorsque l'interruption d'une haie d'arbres ou d'un bosquet de peupliers permet d'apercevoir les coteaux et les plateaux. Cette alternance de vues proches et rapprochées confère une taille humaine aux paysages en permettant tout à la fois d'apprécier les petits éléments qui les composent : haies, talus, bosquet, hameaux, fermes, creuses… comme de comprendre les agencements géographiques du grand paysage.

Cette attractivité « campagnarde » du territoire est confirmée par la carte des services, lieux d'hébergement et itinéraires touristiques. Ceux-ci sont largement concentrés dans les petites et grandes vallées, là où le paysage à la petite échelle est particulièrement présent.

Les zones de plateau sont au contraire particulièrement dépourvues de lieux et itinéraires touristiques ou de plaisance (petites randonnées, VTT, …)

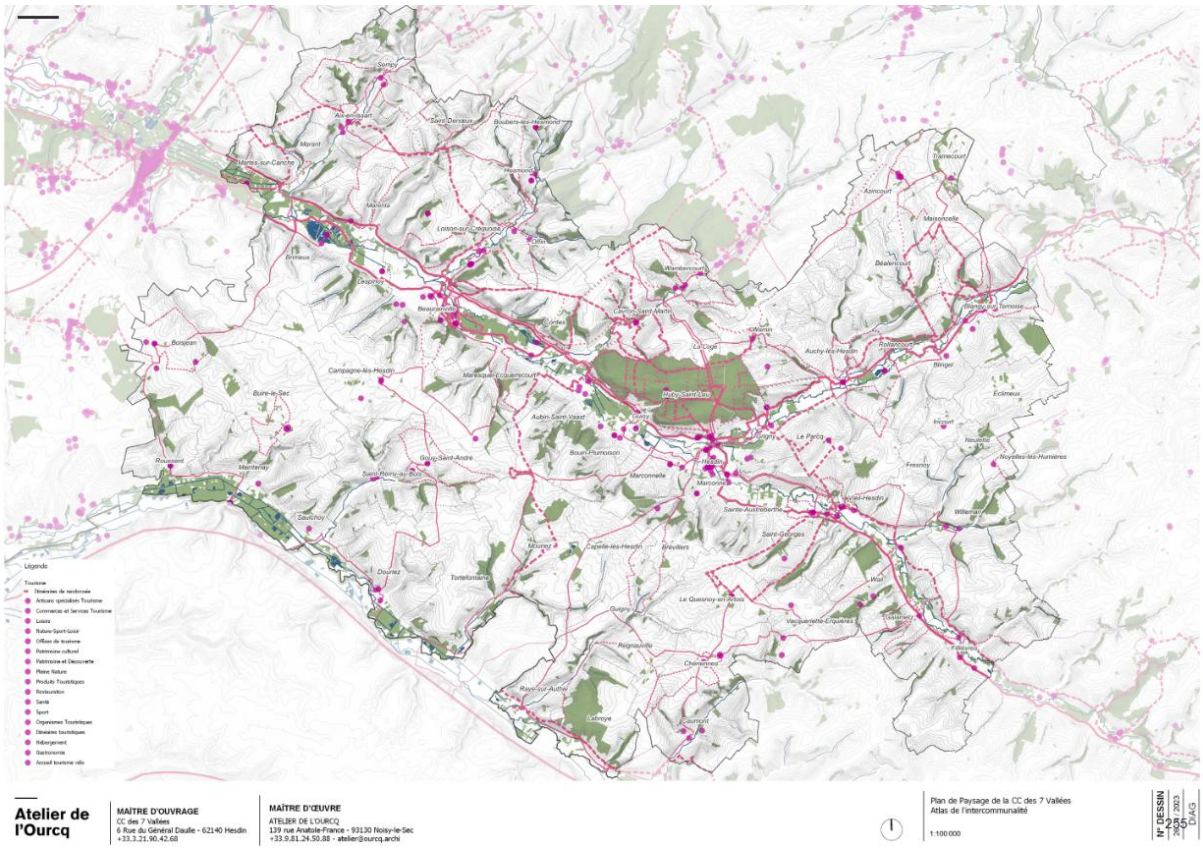

Les itinéraires cyclables et de randonnée présents sur la CC7V (Source : Plan de paysage)

Prendre en compte le maillage des chemins ruraux

Un travail à partir de cartes avec les élus d'un grand nombre de communes a consisté à repérer les boucles de promenade autour des villages. Cette réflexion a permis aux maires de prendre conscience des atouts de ce maillage de chemins, de sentiers ruraux et de petites routes. C'est un potentiel d'aménités pour les habitants et les visiteurs qu'il ne faut pas mésestimer. Il s'agit d'intégrer les boucles de promenade du quotidien dans un maillage à plus grande échelle de sentiers pédestres et de découverte du territoire à destination des touristes.

On voit sur la carte la façon dont les chainons manquants (en orange) peuvent raccorder l'ensemble des routes existantes (en rose) et les chemins existants (en vert) pour former un ensemble cohérent de parcours pédestres qui relient le centre du village aux petits pôles d'attractivités de la commune : panoramas, commerces, sites naturels et patrimoniaux…

S'appuyer sur le réseau de chemins existants

Tout nouveau projet d'aménagement, quelle que soit sa nature, s'inscrit dans ce réseau préexistant de routes, de chemins et de voies d'accès. Un projet de viabilisation d'une parcelle, d'un lotissement ou d'une zone d'activité implique la création d'un réseau viaire nécessaire à son propre fonctionnement. Il est donc indispensable que ce nouveau réseau soit composé comme un maillon qui fortifie la trame viaire existante. Pour aller plus loin que la réalisation d'une belle opération, un projet d'aménagement doit aussi être regardé aussi comme une opportunité d'enrichir le paysage préexistant et plus précisément d'améliorer le maillage de chemins et de voiries de la commune.

Les moyens sont multiples :

- Implantation d'une voie d'accès en prolongement d'une voie existante ou pour relier deux voies existantes ;

- Proscrire les voies en impasse ou le cas échéant prolonger la voie d'accès pas un chemin qui permet un embranchement avec un sentier existant ;
- Favoriser les chemins en limite d'un lotissement (ou de toute parcelle à bâtir) pour le mettre en relation avec la campagne. Adosser ces chemins aux sentiers existants. C'est un moyen de constituer une lisière végétale en continuité avec la trame bocagère et de créer un espace tampon entre les parcelles bâties et les parcelles cultivées ;
- Mise en place le cas échéant, de servitudes de passage en limite de parcelles construites ou du lotissement.

2.3.4 Des leviers pour rétablir et renforcer la trame verte

Une étude a été menée par le CPIE Vallée de l'Authie et de la Canche pour mettre en place une stratégie de protection, de valorisation et de confortement de la Trame verte et bleue dans les 7 Vallées dont la méthodologie et les données utilisées sont précisées en annexes du PLUi.

Les objectifs sont multiples :

- Préserver et restaurer les structures végétales présentes au sein des corridors écologiques (haies, boisements, ripisylves, alignements d'arbres, etc.)
- Préserver et restaurer les milieux naturels et semi-naturels au sein des corridors et des zones à restaurer
- La création de zones relais ou des voies de déplacement pour les espèces seront privilégiées dans ces secteurs : plantation de haies, création de vergers, création d'un réseau de mares…

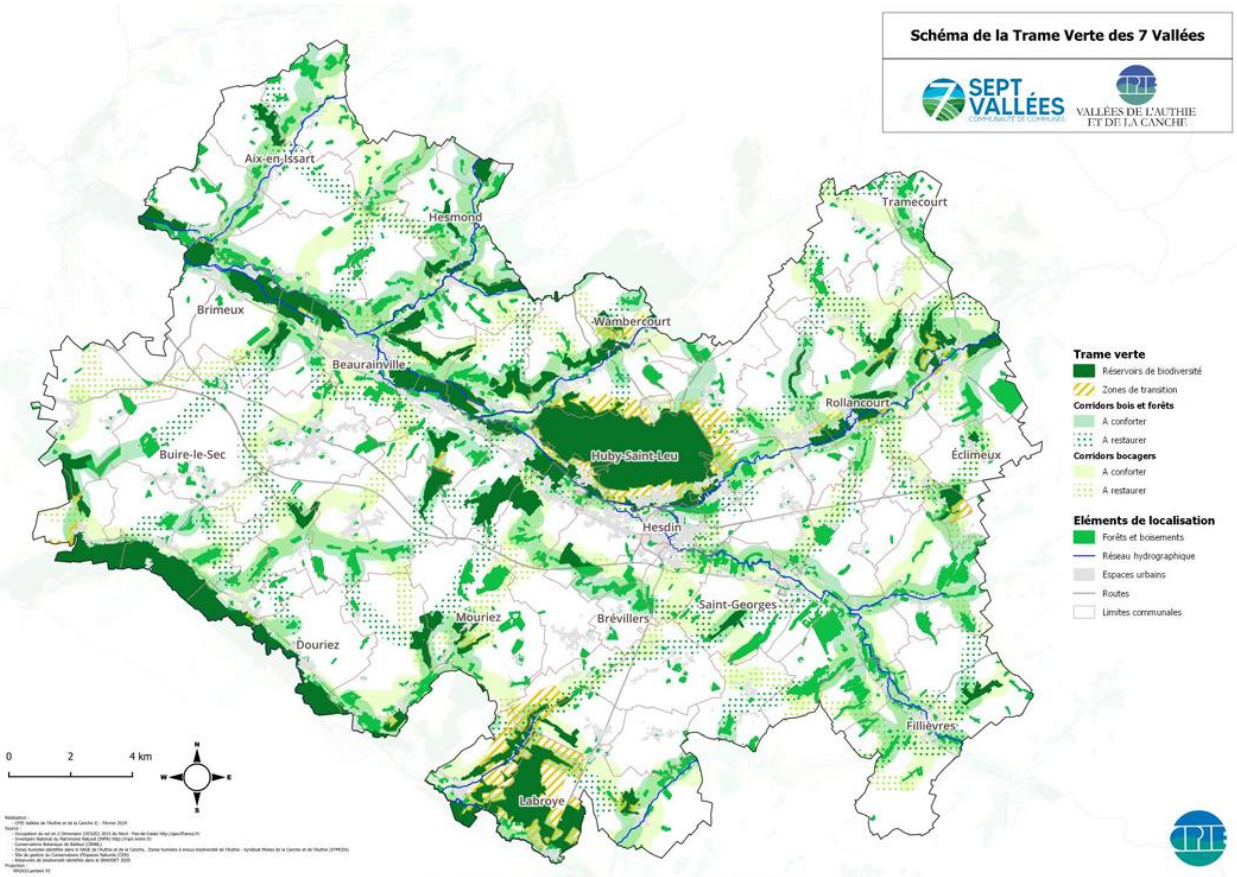

Carte 300 : Schéma de la Trame Verte des 7 Vallées

- *Trame Verte et Bleue des 7 Vallées (Source : CPIE Val d'Authie)*

La mise en œuvre de ces objectifs repose entre autres sur la valorisation et la végétalisation des sentiers de randonnées, des chemins ruraux, des pistes agricoles afin de renforcer les corridors écologiques nécessaires au déplacement de la faune entre les points relais qui ont été identifiés (forêt, boisement, bosquet, ripisylve…).

À ce titre, les futurs projets d'aménagement et de constructions devront prévoir des dispositions pour renforcer la fonctionnalité des corridors et s'inscrire dans le prolongement de la trame verte (principe de perméabilité), maintenir les végétations existantes et en implanter de nouvelles (intégration paysagère et écologique des aménagements, perméabilité des clôtures, haies, bandes enherbées, boisements, arbres isolés, aménagements d'accueil pour la faune…).

Voici quelques leviers à mettre en œuvre :

- Imposer aux porteurs de projets d'installations d'énergies renouvelables (éolien, méthanisation…) et de constructions en zones agricoles ou naturelles la création de haies sur les terrains où ils s'installent, notamment le long des chemins d'accès qui peuvent enrichir la trame verte
- Protéger réglementairement les haies faisant partie du maillage trame verte
- S'appuyer sur le réseau de chemins

Pour aller plus loin : Etude Trame Verte et Bleue des 7 vallées – CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche – 2023-2024

L'opportunité des zones de non-traitement (ZNT) pour la création de chemin

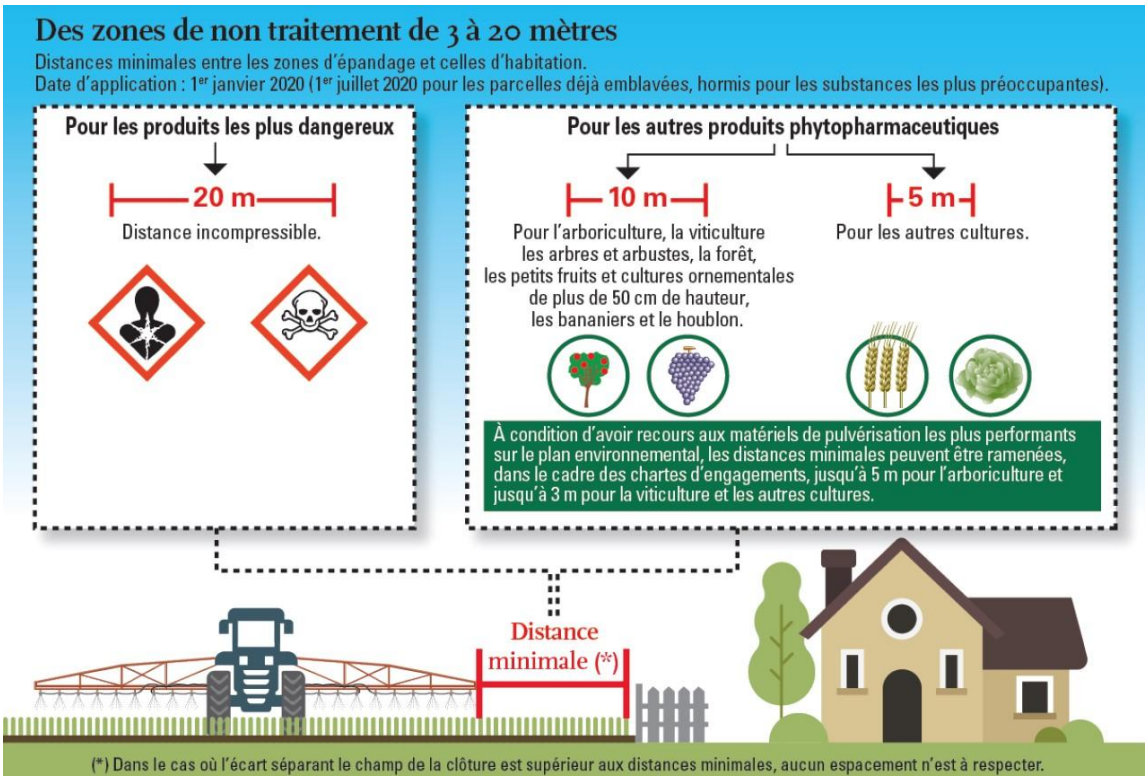

Les zones interdites pour l'épandage des produits phytosanitaires (ZNT) permettent de mener des actions sur les lisières entre zones urbaines et terrains agricoles : possibilité de créer des chemins, fossés, planter des haies, bandes enherbées pour ralentir également l'écoulement des eaux (en concertation avec les agriculteurs).

2.4 L'omniprésence de l'eau sur le territoire de 7 Vallées

De nombreux cours d'eau sillonnent la Communauté de Commune des 7 Vallées. Outre les deux rivières principales (Canche et Authie), de nombreuses petites vallées traversées par les affluents de la Canche rythment les plateaux agricoles.

Les rivières traversent aussi les villes et villages parfois sous forme de canaux, comme à Hesdin-la-Forêt, d'autrefois dans des lits naturels comme à Auchy-les-Hesdin. Les affluents avec leurs faibles débits peuvent aussi créer des ambiances urbaines particulières, étroitement liées à la présence de l'eau, c'est le cas par exemple de la commune de Wambercourt, où des petits ponts permettent de connecter les maisons privées à la voie départementale.

Les fonds de vallée sont ponctués par de nombreux étangs et marais qui créent des ambiances multiples sur des terrains qui sont souvent de propriété privée.

L'eau est aussi présente de manière éphémère dans de nombreuses vallées comme à Saint-Denœux où se situent également les creuses, une particularité du Pas-de-Calais.

Analyse synthétique du maillage bleu du territoire de la CC7V.

- Deux vallées structurantes dont 5 vallées secondaires, affluents de la Canche et 2 bassins versants (Authie/Canche)
- Le réseau hydrographique se compose de 3 principaux cours d'eau : La Canche, la Ternoise et l'Authie, en bon état écologique (SDAGE 2016-2021)
- Les zones à dominante humide (ZDH – SDAGE 2016-2021) se localisent principalement le long des cours d'eau.
- 1882 ha de prairies humides et 248 ha de plans d'eau répertoriés en 2015

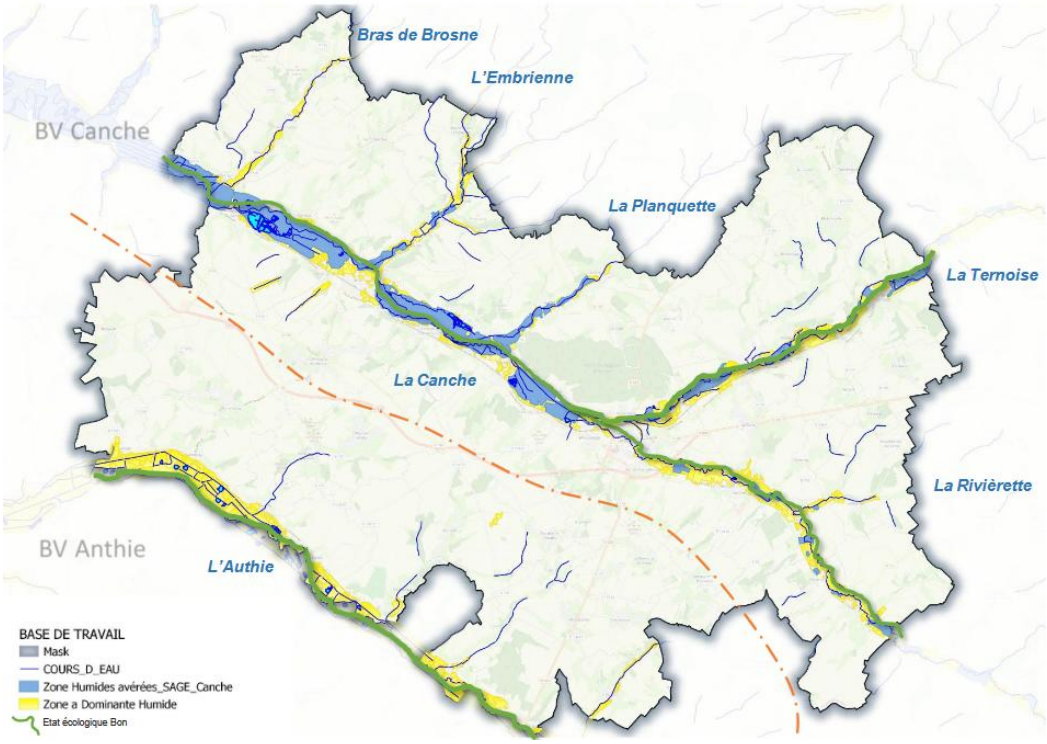

Localisation des zones à dominante humide sur le territoire des 7 Vallées

2.4.1 Préserver et restaurer les milieux humides

Les habitats humides présentent une grande diversité de milieux remarquables. Les habitats humides abritent des formations remarquables, parfois dénommées « Habitat d'intérêt communautaire », comme les prairies et mégaphorbiaies, les marais, les boisements humides. Ces habitats naturels présentent un très fort intérêt écologique et patrimonial.

Cette richesse humide constitue également la principale attractivité touristique de la Communauté de Communes notamment en lien avec la richesse et variété des milieux naturels qu'on peut y retrouver (tourbières, marais, pâtures, bois, étangs…).

Or ces milieux humides sont menacés de disparition ou d'uniformisation par des phénomènes autant naturels qu'anthropiques.

- Problème de régulation des niveaux d'eau pour le maintien de la qualité de marais ;
- Dynamique spontanée des milieux qui conduit à la fermeture des espaces dégagés (boisement des roselières, apparition de mégaphorbiaies dans les prairies…), ce qui est néfaste au développement des espèces remarquables liées aux milieux ouverts ;
- Ces phénomènes de fermeture sont accélérés soit par l'intervention humaine (plantation de peupliers), soit par la non-intervention (abandon du pâturage dans les prairies). Il est important de maintenir un pâturage extensif dans les prairies humides. Les plantations de peupliers sont à éviter, car elles entraînent une banalisation du patrimoine naturel par un assèchement du marais ;
- Les surfaces en roselière humide ont diminué dans certains marais, du fait de la mise en place d'un pâturage, néfaste à ce milieu. Il est important d'éviter de gérer les roselières humides par pâturage ;
- L'envasement et l'atterrissement des étangs, provoqués en partie par les limons des plateaux entraînés par les pluies ;
- À l'occasion de travaux de fauche (layons, roselières…), il serait idéal, pour le patrimoine naturel, d'exporter la matière végétale coupée hors du site, afin d'éviter son accumulation, qui contribue à l'atterrissement du marais.

Recommandations et outils

Afin de maintenir l'équilibre actuel entre boisements naturels, ripisylves et peupleraies et d'améliorer ainsi la qualité paysagère et écologique des berges :

- Maintenir un équilibre entre boisements de rapport et boisements autochtones ;
- Améliorer la qualité paysagère et écologique des peupleraies en sensibilisant les propriétaires (plantations de lisières fonctionnelles, taillis sous-peupleraie, conversion en boisement naturel, maintien de gestion écologique en strate herbacée) ;
- Orienter vers d'autres formes de production économique en s'appuyant sur la filière bois : mise en place de taillis à (très) courte rotation (TCR/TTCR) pouvant subvenir aux besoins locaux de lutte contre l'érosion (fascines) ;
- Préserver les haies et ripisylves existantes en frange de peupleraies pour leur rôle de protection des berges ;
- Préserver les respirations pastorales et prairiales rythmant le fond de vallée ;

- Favoriser le maintien voire le retour de l'élevage en valorisant des produits de terroirs par le biais d'appellations contrôlées ;
- Améliorer la qualité des zones humides du fond de vallée et des berges de l'Authie ;
- Prendre exemple sur les actions de la commune de Douriez/CEN, qui a supprimé des peupleraies pour restaurer des zones de marais, pâturées, accessibles par des chemins de petite randonnée.

2.4.2 Préserver et restaurer les berges

Le réseau hydrographique des fonds de vallée présente une diversité de profils de berges dont certaines évolutions visibles risquent de fragiliser son équilibre écologique et sédimentaire :

- Absence de ripisylve conduisant à l'accélération des phénomènes ;
- Techniques de tunages ou de fascines non adaptées au débit (amont et aval des piles de pont) ;
- Piétinement des berges des canaux et du fleuve par le bétail, puis effondrement ;
- Sur-entretien des berges conduisant à la disparition de la ripisylve herbacée, puis à la mise à nue du maillage racinaire de la strate arborée.

Recommandations et outils

Restaurer les ripisylves pour assurer la stabilisation des berges et sensibiliser les acteurs privés (servitude A4)

Protections et/ou renforcement localisé des berges selon plusieurs méthodes :

- Soit un système de peignes sur un linéaire dégradé pour favoriser une reconstitution plus naturelle ;
- Soit la mise en place de fascines de saules pour le maintien de la berge sur un linéaire restreint ;
- Soit le reprofilage complet avec adoucissement du profil de la berge.

Techniques de protection des berges

De nombreuses techniques de protection des berges existent. Elles sont plus ou moins adaptées selon le profil des berges, la profondeur du lit du cours d'eau, son accessibilité, de son contexte et des moyens financiers disponibles.

Clayonnage : tressage plus haut construit sur la rive puis plaqué à plat sur la berge talutée et nettoyée pour favoriser le contact avec le sol.

Tunage : file de piquets de bois (dont la longueur n'excède pas en principe 2 à 3 m), sur lesquels sont fixées des planches de bois, dites contre-dosses.

Peigne : au pied des berges sapées, entassement de manière enchevêtrée de branches, ramilles, troncs… attachés de manière à former un ensemble végétal capable de filtrer les éléments en suspension dans l'eau. Ceci permet le dépôt des sédiments pour reconstituer la berge. À utiliser sur des cours d'eau subissant des crues fréquentes et transportant beaucoup d'alluvions.

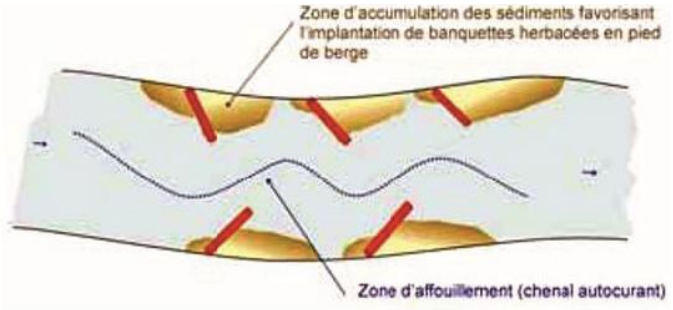

Plantations : espèces ligneuses en sommet de berges, espèces buissonnantes et arbustives en milieu de pentes, végétaux hélophytes en pied de pentes.

Couche de branches ou garnissage : protection de la berge par couverture du sol avec des éléments ligneux susceptibles de reprise.

Bouture et marcottage : segment de branche ayant une forte capacité de rejets (essentiellement du saule).

Fascine : place de fagots de branches vivantes fixés par des pieux, et marcottage : segment de branche ayant une forte capacité de rejets (essentiellement du saule).

Caisson végétalisant : structure en rondins de résineux. Il est rempli de matériaux terreux dans lequel on dispose des branches de saule entre chaque étage. Utilisé pour des berges très raides, terrain instable (technique couteuse),

Tressage : protection de pieds de berges de faible hauteur 40 cm réalisée avec des branches vivantes, entrelacées autour de pieux battus mécaniquement,

Aménagement d'abreuvoirs pour éviter l'érosion provoquée par le bétail

Un autre facteur déterminant d'érosion des berges est le piétinement du bétail qui provoque à l'usage l'effondrement des rives. Pour y remédier, la solution consiste à aménager une rampe stabilisée en pierre ou en grave naturelle concassée sur une longueur de 4 ou 5 mètres. Cet accès sera protégé par une barrière en bois rustique.

Respecter le recul par rapport aux berges et garantir l'accès pour l'entretien

L'entretien des berges est à la charge du propriétaire (article L215-2 du code de l'environnement). Mais des opérations de gestion plus conséquentes comme l'enlèvement des débris d'atterrissements et des d'embâcles peuvent nécessiter une intervention des services du syndicat mixte Canche et Authie (SYMCEA) avec des moyens mécanisés.

Il est donc indispensable que dans les aménagements il soit prévu un recul suffisant par rapport à la berge pour garantir l'accessibilité au lit de la rivière.

2.4.3 Préserver et restaurer le paysage des fonds de vallée

Encourager l'implantation d'espaces de prairie (au lieu des peupleraies) pour ouvrir des vues sur le paysage environnant.

Préserver les respirations pastorales et prairiales rythmant le fond de vallée. Favoriser le maintien voire le retour de l'élevage en valorisant des produits de terroirs par le biais d'appellations contrôlées. Réintroduire des races adaptées.

Envisager des cultures d'arborées (autres que des peupliers)

- Maintenir l'équilibre actuel entre boisements naturels, ripisylves et peupleraies et améliorer la qualité paysagère et écologique de ces dernières : maintenir un équilibre entre boisements de rapport et boisements autochtones ;
- Améliorer la qualité paysagère et écologique des peupleraies en sensibilisant les propriétaires (plantations de lisières fonctionnelles, taillis sous-peupleraie, conversion en boisement naturel, maintien de gestion écologique en strate herbacée) ;
- Orienter vers d'autres formes de production économique en s'appuyant sur la filière bois : mise en place de taillis à (très) courte rotation (TCR/TTCR) pouvant subvenir aux besoins locaux de lutte contre l'érosion (fascines) ;
- Préserver les haies et ripisylves existantes en frange.

La production de bois d'œuvre de boisement diversifié doit être vue comme alternative à la plantation monospécifique de peupliers. Si la production de peupliers s'est développée dans les fonds de vallée, c'est parce que l'arbre est bien adapté au milieu, mais elle a un rendement plus court que la forêt traditionnelle diversifiée. Cependant le boisement diversifié géré de type taillis sous futaie permet de valoriser une filière bois avec plusieurs types de production :

- Le bois de chauffage en rondins ;
- Valorisation des banchages pour chauffage en plaquette ou en granulés ou pour création de BRF (Bois raméal fragmenté) pour le mulchage pour le compostage ;
- Bois d'œuvre pour la construction de charpente, de bardage ou de clôture et mobilier.

Gestion et production dans les boisements du marais de Contes

3 La relation des bourgs avec la campagne

3.1 De la campagne à la ville

3.1.1 Les respirations

Les routes départementales RD94 le long de la Ternoise et RD349 et RD340 le long de la Canche se glissent tout le long de leur parcours à mi-hauteur entre le pied des coteaux et la vallée. Elles offrent ainsi un cadre privilégié de découverte du paysage au cœur des 7 Vallées. Depuis la route, c'est à l'instant où la ville s'interrompt qu'on est en lien direct avec les éléments qui dessinent la campagne (prairies humides des vallées, prairies sèches des coteaux, zones humides des rivières, pentes cultivées, auréoles bocagères…). Lorsque la route s'écarte de la rivière et s'élève même légèrement et que la vue se dégage, on embrasse le paysage de la vallée jusqu'aux plateaux du Ternois et du Montreuillois. Parfois même, par intermittence, on aperçoit l'ensemble du massif forestier d'Hesdin-la-Forêt.

C'est donc depuis les routes des fonds de vallées, dans l'habitacle de sa voiture que l'on visionne l'enchainement des motifs paysagers. Comme devant un écran, on assiste au déploiement du paysage et on découvre la manière dont ses composantes s'alternent et s'agencent, on comprend la façon dont la topographie, de façon subtile, régente cette composition.

Le profil type d'une vallée induit plutôt une perception linéaire, avec des vues cadrées par les versants. Dans la vallée de la Canche ou de la Ternoise l'expérience est tout autre. Les fonds évasés par les méandres des cours d'eau et l'inclinaison douce des versants génèrent un environnement plus souple avec de grandes ouvertures qui permettent au regard de se prolonger bien au-delà du cadre de la vallée, jusqu'à l'horizon.

Dans les études préliminaires du Plan de Paysage, nous avons donc pointé les risques de fermeture qui pesaient sur le paysage le long des routes départementales qui relient tous les bourgs du fond de vallée. Le continuum bâti entre Marconne et Bouin Plumoison et dans une moindre mesure entre Maresquel-Ecquimecourt et Lespinoy témoigne de la soudure qui s'opère progressivement entre les bourgs. L'extension linéaire du tissu pavillonnaire, l'étalement des zones artisanales ou la colonisation des zones humides par les peupleraies sont, parmi d'autres, les agents d'une densification de l'espace et de sa fermeture.

Nous avons ainsi insisté sur la nécessité de préserver ou de soigner ces vides, comme autant de « respirations » qui permettent une alternance de perceptions entre le paysage plus fermé du cadre urbain, centré sur la rue et les façades et celui plus ouvert de la campagne, qui permet, lorsque les conditions sont réunies, de profiter de toutes les variations du paysage en un seul panorama.

En étant attentif au maintien de l'intégrité de ces ouvertures il s'agit aussi de bien dissocier les villages entre eux, de mettre en exergue les seuils, les entrées et les limites qui les structurent.

Outre leur préservation, il est utile de comprendre et de déterminer la qualité de ces respirations : de quoi sont-elles constituées, qu'elle en est la longueur et l'épaisseur jusqu'à la profondeur, notion qui renvoie au cône de vue sur le paysage lointain.

Il serait exagéré de qualifier le paysage des 7 Vallées de spectaculaire. De même il est difficile de lui associer une image facilement identifiable qui s'appuierait sur un ou deux éléments prédominants : le relief, le bocage, le vignoble, la forêt, la grande plaine alluviale, le village perché…

Le paysage des 7 Vallées est plutôt constitué d'un ensemble d'ingrédients en demi-teinte : pas un paysage de bocage, mais un semi-bocage, pas de grands massifs forestiers (outre la forêt d'Hesdin), mais des bosquets parsemés sur les coteaux et les fonds les vallées, pas un modèle de culture spécifique à valoriser, mais un assemblage de prairies et de champs, pas de relief proéminent, mais des ondulations où confondent coteaux et vallées. Cette juxtaposition crée un paysage de fondus enchainés, sans rupture franche. C'est un environnement qui passe alternativement de semi-ouvert à semi-fermé. C'est un paysage du détail qui infuse plus qu'il n'imprègne. C'est un paysage que l'on pourrait qualifier, en employant un oxymore, d'ordinaire pittoresque.

Cette constitution le rend fragile parce que sans déterminant fort sur lequel s'appuyer pour le préserver, il peut facilement être dégradé par petites touches, à bas bruit, sans que l'on y prenne garde. C'est la raison pour laquelle nous accordons une grande importance à la préservation de ces respirations pour garantir cette qualité de vide (ou semi-vide) qui permet d'apprécier ce paysage subtil de l'entre bourgs.

Paysages d'openfield

Photo 1, paysage vaste, sans échelle, la vue est panoramique, seuls les horizons accrochent le regard, la topographie est révélée par la ligne de crête à l'horizon. (Est de Grigny)

Photo 2, paysage très ouvert avec des horizons sur le Montreuillois et un premier plan villageois. La limite du bourg se démarque nettement des champs cultivés avec un front bâti qui se fond dans l'auréole bocagère. La pente douce des coteaux du Ponthieu est révélée par la courbe des champs et par les lignes sombres des haies bocagères. (Est d'Aubin-Saint-Vaast)

Paysages de semi-bocage

Photo 1, paysage semi-ouvert de fond de vallée, le regard porte moins loin, la trame semi-bocagère découpe le paysage en une succession de plans qui donnent de la profondeur et révèle toute l'épaisseur de la vallée, les bosquets de peupliers constituent un fond de cadre (Est de Brimeux)

Photo 2, paysage cadré, les alignements des prairies humides se fondent en continuité avec la silhouette villageoise et les ourlets boisés des coteaux du Ponthieu. (Commune de Lespinoy)

Profondeur de vue sur la vallée

Photo 1, la grande profondeur visuelle permet de percevoir l'inscription de la vallée dans les coteaux (et le plateau) du Montreuillois avec une lecture transversale et longitudinale à la vallée. La lecture longitudinale induit un cône de vue. (Commune de Le Parcq)

Photo 2, la vue englobe le fond de vallée jusqu'à la crête des coteaux du Ternois. Malgré sa profondeur, la vue reste transversale. Les haies et les alignements d'arbres créent davantage un effet de fenêtre. (Commune de Blangy)

Profondeur de vue sur les coteaux

Photo 1, la profondeur visuelle est accentuée par les ourlets arborés qui soulignent la pente et la ligne de crête et dessinent une succession de plans. La lecture est transversale et longitudinale. (Commune de Maresquel-Ecquemicourt).

Photo 2, les alignements d'arbres créent un effet de perspective, une fenêtre sur le paysage lointain. La lecture est transversale. (Commune de Beaurainville)

Les plantations de peupliers

Photo 1, des alignements ou des bosquets discontinus de peupliers découpent des fenêtres en vues proches et éloignées et participent à la profondeur de la scène. (Commune de Lespinoy)

Photo 2, une culture quasi continue du peuplier en fond de vallée conduit à terme à la fermeture du paysage. On devine encore les coteaux du Ternois en arrière-plan des bosquets, mais pour combien de temps ? (Commune de Le Parcq)

Les haies

Photo 1, la haie arbustive en retrait de la route laisse filer la vue et ajoute du contraste. Les lignes brisées d'alignement d'arbres se superposent et accentuent la profondeur de champ. (Commune de Rollancourt)

Photo 2, la haie arbustive, bien fournie à la base masque complètement la vue. Sur la gauche, Une clôture simple (poteaux bois et fils horizontaux) s'intègre dans le paysage des cultures sans créer d'obstacle visuel. (Commune de Blingel)

Exemple de respiration entre Blangy et Brimeux

À l'ouest d'Hesdin, le long de la Canche, la répartition des vides et des pleins est irrégulière. Les respirations sont plus resserrées, moins longues et moins larges, la topographie permet néanmoins des échappées visuelles dans le sens longitudinal vers les coteaux du Montreuillois.

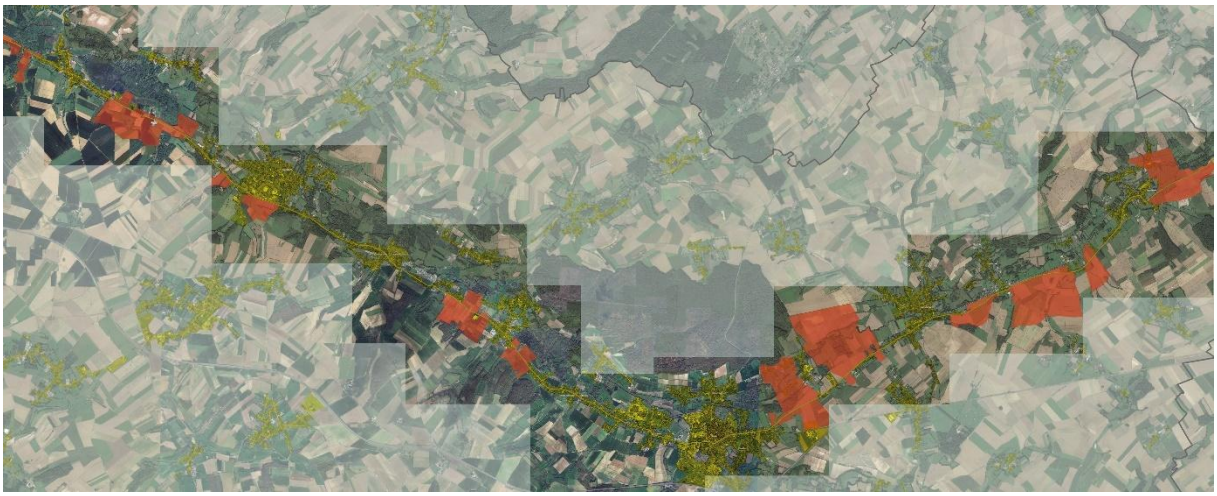

Les principales échappées visuelles dans les vallées de la Canche et de la Ternoise (Source : Plan de Paysage)

3.1.2 Les entrées de bourg

L'entrée de bourg c'est la limite réglementaire matérialisée par un panneau de signalisation. C'est également une rupture théorique entre deux types d'espace : l'urbain et l'agreste. C'est également un aménagement, avec parfois l'emploi d'artefacts très singuliers, qui sert de vitrine à la commune.

Dans les territoires ruraux, la campagne et le bâti s'entremêlent jusqu'au cœur des villages et fabriquent une structure urbaine composite constituée d'un enchevêtrement de parcelles bâties et de parcelles agricoles. Cette configuration particulière des bourgs ruraux donne à l'entrée de bourg une forme et une position plus diffuse, moins accentuée qu'en milieu urbain et périurbain.

L'intégration harmonieuse des entrées de bourgs ruraux repose davantage sur la notion de transition douce entre la campagne et la ville que sur celle d'une frontière franche. En effet, à mesure que l'on progresse vers le cœur du bourg toute une série d'espaces de transition permet une gradation progressive entre la campagne profonde et le centre urbain.

Les portes

L'entrée de ville c'est d'abord le panneau routier, nom de la ville sur fond blanc et cadre rouge, qui indique la frontière de la ville avec la campagne et qui implique donc une réduction de la vitesse automobile. C'est une porte qui peut être symbolisée par un aménagement spécifique : un alignement d'arbres, un massif fleuri… L'entrée de bourg c'est un espace qui n'a pas encore une forme proprement urbaine et qui n'a plus tout à fait les caractéristiques de la campagne.

Les seuils

À l'origine, il s'agit bien souvent d'un carrefour qui marque la limite entre un quartier déjà constitué et une nouvelle extension du bourg. Il exprime le débordement de l'ancienne porte de la ville. Le seuil peut aussi prendre la forme d'une placette ou se matérialiser plus modestement par la plantation d'un grand arbre, d'un aménagement routier avec son îlot séparateur.

Les transitions

Comment passe-t-on du paysage de la campagne au paysage urbain ? Est-ce que l'entrée dans la ville doit être symbolisée par démarcation nette entre deux conceptions d'aménagement de l'espace : passage du fossé à la canalisation, de l'accotement herbeux à la bordure béton et au trottoir en enrobé

? Peut-on envisager une transition plus douce, par gradations successives entre la campagne et le centre du bourg ?

Les franchissements

Les rivières et les grosses infrastructures (voie rapide et voie ferrée), mais également les prairies inondables, les jardins, les parcs et les massifs boisés marquent souvent les limites des bourgs, puis deviennent des étapes à leur extension. Comment la route puis la rue traversent ces espaces ? Comment mettre en valeur le franchissement ?

Silhouette villageoise des paysages ouverts

Dans le paysage ouvert, la silhouette urbaine, perpendiculaire à la route, constitue une façade en front avec la campagne. L'entrée de ville est facilement identifiable.

Photo 1, la silhouette villageoise est frontale, en contrepoint du fond arboré et sans lien avec les coteaux (Ponthieu) et sans accompagnement de l'auréole bocagère.(Commune de Blangy)

Photo 2, malgré des débordements la silhouette villageoise est en continuité avec la trame arborée de part et d'autre de la route, elle fait le lien entre coteaux (Commune de Lespinoy)

Silhouette villageoise des paysages semi-ouverts

Dans le paysage semi-ouvert, la silhouette villageoise est soluble dans la trame bocagère, la façade urbaine s'estompe dans la végétation. L'entrée de ville est moins bien identifiée.

Photo 1, le bâti a tendance à déborder du cadre de son auréole bocagère. (Commune de Brimeux)

Photo 2, le bâti se fond dans la trame bocagère et disparait dans la végétation de la vallée jusqu'aux coteaux

3.2 De la ville vers la campagne

Les vides (prairie, jardin, chemin…) qui génèrent une interruption dans le continuum bâti des bourgs et village linéaire ont une fonction très importante. Ce sont des fenêtres (ou des échappées) qui ouvrent la vue sur la campagne, ou le paysage lorsque le regard porte plus loin. Ces trouées visuelles permettent de conserver ce lien physique ville/campagne qui est propre aux villages ruraux.

Plus précisément une fenêtre est une vue cadrée par une ligne construite ou arborée perpendiculaire à la route. Elles rythment de façon régulière l'implantation des fermes dans les hameaux. L'implantation traditionnelle du bâti agricole dans le paysage de l'Artois est souvent perpendiculaire à la voie, avec un pignon orienté sur rue. La façade de la ferme est orientée sur une cour ou sur une prairie en lanière perpendiculaire à la rue. Ce principe est également vrais pour les maisons de village orientée sur un jardin ouvert sur la rue.

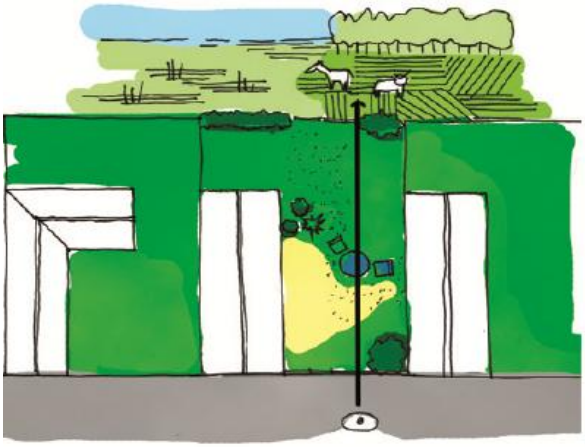

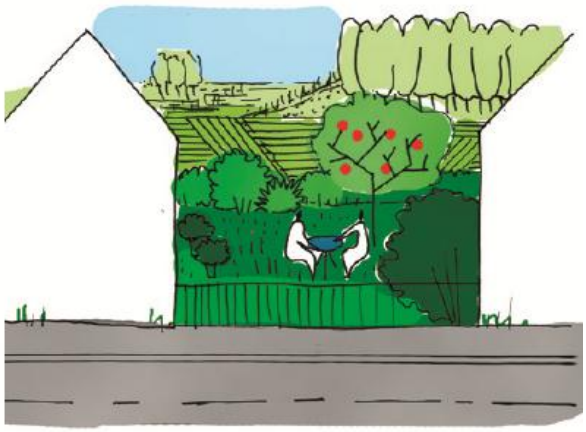

À l'inverse, les constructions récentes limitent les possibilités d'ouverture sur les « campagnes intérieures » depuis l'espace public. Les haies, trop hautes et trop denses, contribuent à fermer les paysages. Le désir contemporain d'intimité entre ici en contradiction avec la préservation des qualités de l'existant.

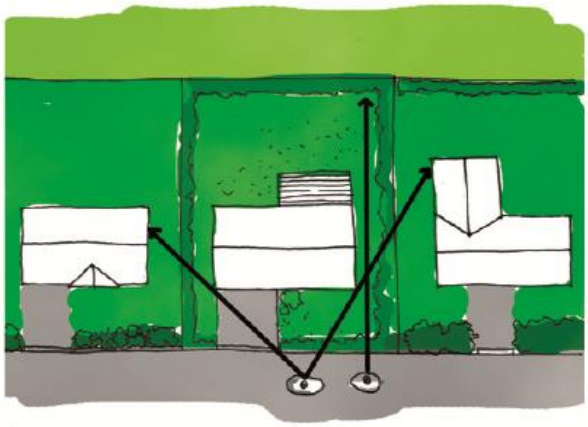

Un certain nombre de critères accordent plus ou moins de qualités aux fenêtres et aux échappées visuelles. A partir de ces critères, une nomenclature a permis d'identifier celles qui présentaient un intérêt paysager certain.

3.2.1 Les critères de définition fenêtre/échappée

Echappée

- Largeur supérieure à 60m (parcelle vide ou ensemble de parcelles formant un seul vide)
- Horizon et panorama : vision périphérique
- Échelle géographique et paysage des 7 Vallées
- Échelle de la voiture : 4 secondes pour parcourir 60m
- Repérer sa localité dans le territoire

Fenêtre

- Largeur inférieure à 60m (parcelle vide ou ensemble de parcelles formant un seul vide)
- Effet de cadrage et de perspective : vision focalisée
- Échelle urbaine et paysage localisé
- Échelle du piéton : 18 secondes pour parcourir 20m
- Se repérer dans sa localité

3.2.2 Les critères de qualité fenêtre/échappée

Largeur

- Plus la largeur est grande et plus la valeur du vide est grande.
- Une fenêtre a une valeur moyenne entre 20 et 40m de large et une valeur forte entre 40 et 60m.
- Une échappée a une valeur moyenne entre 60 et 80m de large et une valeur forte au-delà de 80m.

Largeur parcelles mitoyennes

- Il s'agit d'un rapport de proportionnalité : une parcelle de taille moyenne acquiert une valeur supérieure si elle est bordée de parcelles d'une taille inférieure.

Alignement du bâti

- L'alignement du bâti sur la voirie augmente l'effet de cadrage et de perspective des fenêtres et instaure une continuité plus évidente de la parcelle vide à l'espace public. Un bâtiment en recul dilue les effets.
- Le critère d'alignement a peu d'incidence sur les échappées.

Cadrage et limites

- La parcelle peut être délimitée par le pignon des bâtiments ou des haies mitoyennes. Ces délimitations constituent le cadre de la fenêtre. L'effet de fenêtre sur le paysage est d'autant plus prégnant que ces limites sont bien constituées : corps de ferme, haie bocagère, haie taillée, alignement d'arbres...)
- En contrepartie, la fenêtre met en valeur le bocage ou les pignons des longs corps de ferme qui font la singularité du paysage des 7 Vallées.
- L'effet de cadrage a moins d'impact sur les échappées.

Les horizons

- Une fenêtre de valeur révèle le paysage proche et lointain.
- Une échappée de valeur révèle la géographie : la succession des paysages et la topographie.

- La qualité du cadrage et la profondeur des horizons sont les déterminants principaux de la qualité des ouvertures sur le paysage.

Type de paysage

- Les ingrédients du paysage qui composent la parcelle. Ils sont déclinés à titre indicatif. Ils renseignent sur la nature de la parcelle et sur ses qualités physiques, mais n'ont pas d'incidence sur sa valeur.

Transversalité

- Deux parcelles vides en vis-à-vis et de part et d'autre de la chaussée créent une transversalité visuelle. Cette ouverture qui traverse la voirie a davantage d'incidence sur les échappées. Elles génèrent un effet panoramique et révèlent notamment la position du village dans son environnement proche et lointain. Elles génèrent une coupure franche dans le tissu urbain qui permet de différencier les sous-unités urbaines qui composent le bourg.

Seuils et sous-unités urbaines

- Position de la parcelle dans le tissu urbain qui compose la commune : centre-bourg, faubourg, banlieue ou hameaux. La parcelle acquiert davantage de valeur si elle est située sur un espace de transition entre deux sous-unités urbaines, qu'elle occupe une position de seuil ou de porte.
- Cette position peut être corroborée par la comparaison avec les cartes historiques (carte d'état-major).

Permanence du vide

- La comparaison d'état actuel de la parcelle (issue d'une photographie aérienne) avec les cartes anciennes (carte d'état-major) permet de vérifier la pérennité des limites et des coupures entre l'enveloppe des hameaux et celle des bourgs. Plus la coupure est stable dans le temps et plus l'enjeu de la préservation de ce vide est fort.

Enjeux

- L'entrecroisement de tous ces critères et de leur intensité permet d'évaluer le niveau d'enjeux (faible, moyen et fort) propre à chaque parcelle. Certains critères sont plus déterminants que d'autre surtout lorsqu'ils sont associés sur une même parcelle.
- Pour les fenêtres il s'agit de l'association des critères de cadrage et d'horizon accentués par la combinaison de taille et de proportionnalité
- Pour les échappées ce sont les critères d'horizon et de transversalité qui sont déterminants, renforcés par la combinaison de la position et de la permanence.

3.2.3 Les prescriptions et recommandations sur les secteurs repérés en fenêtre paysagère

Les prescriptions suivantes s'appliquent aux fenêtres paysagères identifiées au plan de zonage. Les projets de constructions devront respecter les prescriptions et pourront prendre en compte les recommandations suivantes.

Alignement du bâti

- **Prescriptions :**

- Imposer un retrait minimal des constructions pour garantir des ouvertures visuelles vers les horizons paysagers.
- Privilégier un alignement du bâti qui respecte les logiques traditionnelles d'implantation et évite les coupures visuelles brutales. Il conviendra d'avoir une implantation perpendiculaire à la voirie et s'implanter sur moins de la moitié de la largeur de la parcelle.

- **Recommandations :**
  - Favoriser des implantations en quinconce ou des rythmes bâtis permettant des échappées visuelles.
  - Maintenir des transitions progressives entre les secteurs bâtis et les espaces ouverts.

Effet de cadrage

- **Prescriptions :**
  - Conserver des percées visuelles en privilégiant des clôtures basses et végétales.
  - La fermeture complète des perspectives paysagères par des murs pleins ou des constructions inadaptées est à proscrire.
- **Recommandations :**
  - Favoriser des ouvertures visuelles naturelles à travers des haies bocagères basses et des clôtures perméables.
  - Préserver les perspectives sur les éléments structurants du paysage (reliefs, cours d'eau, patrimoine architectural, côteaux).

Horizons paysagers

- **Prescriptions :**
  - L'implantation et la hauteur des constructions devront permettre de protéger les lignes de crêtes et les horizons dégagés.
- **Recommandations :**
  - Maintenir des transitions douces entre zones urbanisées et espaces naturels pour éviter les ruptures visuelles en privilégiant les plantations en fond de parcelles.

Effet de respiration

- **Prescriptions :**
  - Maintenir des espaces non bâtis entre les secteurs urbanisés pour préserver des respirations paysagères. Les annexes et les extensions des constructions devront être en priorité être implantée à l'arrière des constructions existantes ou en fond de parcelle. Les implantations des annexes en front de rue est à proscrire.

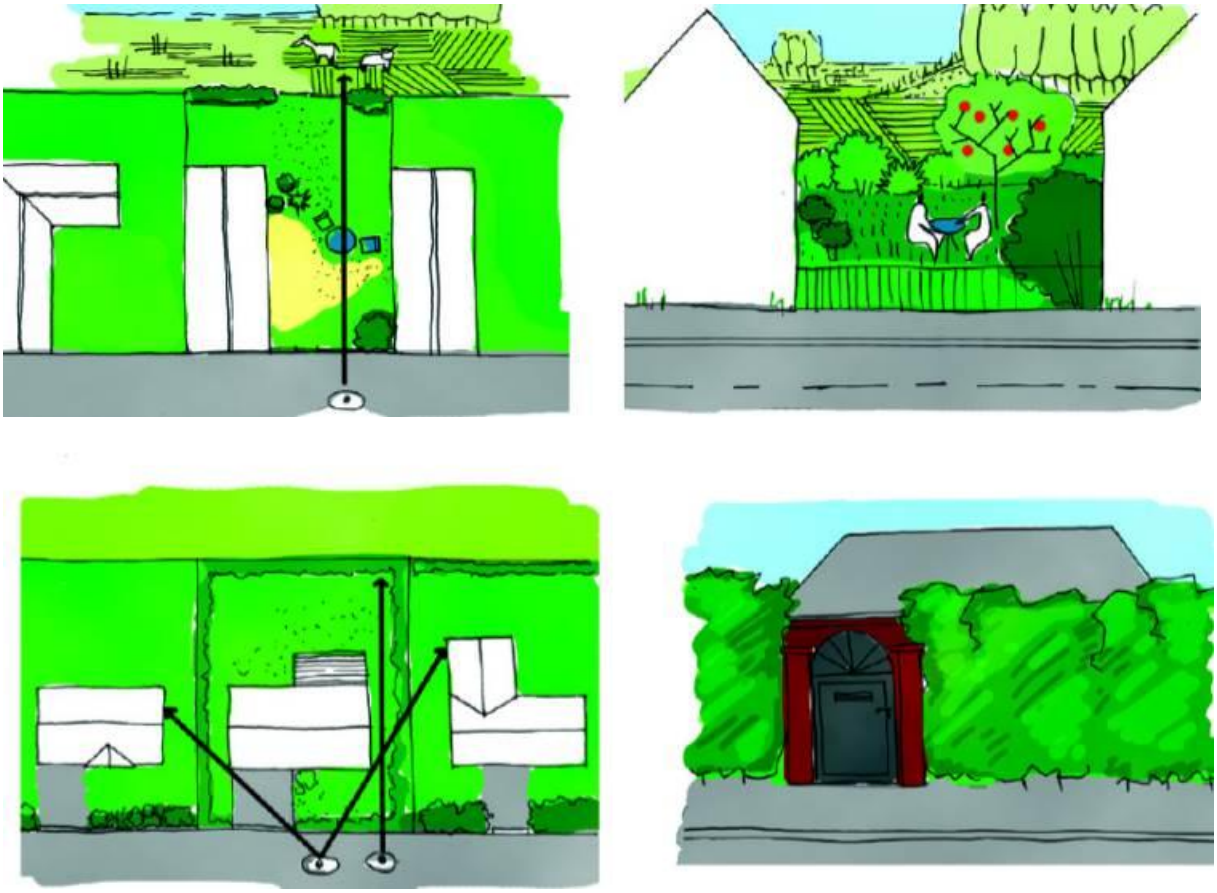

3.2.4 La covisibilité

Dans les critères de qualités des fenêtres, il est important également de prendre en compte la covisibilité entre hameaux.

La covisibilité est une donnée à considérer dans un projet d'extension du village qui doit respecter la silhouette des hameaux et éviter les implantations trop isolées.
Le projet devra conserver des vues depuis les espaces publics en cherchant à les valoriser sous la forme d'espaces communs (venelle, placette, jardins …)
La priorité n'est pas l'alignement et la continuité du bâti mais plutôt les continuités ouvertes agricoles ou naturelles entre deux groupements bâtis.

Les vues depuis l'espace agricole ou naturel vers le site d'extension seront prises en compte afin que le projet participe à la silhouette du hameau. La répartition des formes urbaines et l'architecture des bâtiments chercheront à composer une transition progressive du non bâti vers le bâti, au sol comme en élévation.

Exemple de covisibilité sur la commune d'Hesmond

4 Recommandations

4.1 Recommandations méthodologiques

La prise en compote de l'état des lieux

Le paysage est un palimpseste : c'est une superposition de couches qui ont façonné le paysage au cours du temps. Chaque site est le témoin de toutes les traces qui se sont accumulées.

Tout projet d'aménagement s'inscrit nécessairement dans un site et dans un contexte dont il est important d'en comprendre le fonctionnement et d'identifier les fondements. Ces fondements doivent constituer les lignes de force, les éléments intangibles qui serviront de base à la conception du projet.

On peut en énumérer quelques-uns

- Le découpage du parcellaire existant : la forme des parcelles, leurs dimensions et leur orientation. Il s'agit du parcellaire agricole comme du parcellaire bâti
- L'implantation du bâti : l'alignement des façades, la mitoyenneté, la densité
- Le réseau viaire : Prendre en compte les rues, au même titre que le réseau de chemins, de venelles ou de pistes agricoles
- Les espaces naturels à proximité
- Le maillage des haies, des bosquets et des boisements
- Les vues à préserver ou à mettre en valeur : les cônes de vues et la covisibilité
- Le réseau hydraulique ou le principe d'écoulement des eaux pluviales

Ce schéma illustre la façon dont les fondements du site déterminent les orientations d'un projet de lotissement :

- L'orientation du parcellaire agricole et bâti détermine la forme du lotissement et sa compacité
- Le réseau de chemin existant détermine le découpage des îlots du lotissement et l'implantation des dessertes.
- Les haies bocagères et les espaces naturels déterminent les limites et les lisières

- Les vues à conserver depuis la route offre une opportunité de liaison piétonne avec l'axe majeur du bourg

4.2 Recommandations pour la plantation de haie

La plupart des recommandations qui suivent sont tirées du guide Planter des haies de Dominique Soltner – 10e édition 2015

4.2.1 Pourquoi planter des haies ?

Historiquement le terroir dans les 7 Vallées, (comme pour tout le territoire du Pas-de-Calais) n'est pas un terroir que l'on pourrait qualifier de bocager. Absent des plateaux où domine l'openfield, le maillage des haies bocagères est bien présent dans les fonds de vallée et les prairies des coteaux, mais il est trop disloqué et trop peu dense pour remplir ses fonctions écosystémiques.

La spécificité du paysage des 7 Vallées réside dans un réseau bocager plus dense et concentré autour des villages. Une mosaïque de vergers, de pâtures et de jardins potagers cernés de haies constituait (et constitue encore) cette couronne bocagère qui caractérise la structure et la silhouette des villages de l'Artois. Ce bocage péri-villageois représente un véritable patrimoine culturel qu'il est important de protéger et de prolonger jusqu'au cœur des bourgs et des villages.

La recherche agronomique a montré (et chiffré) l'apport des haies en matière de protection climatique et microclimatique, de régulation des eaux de ruissellement, de conservation des sols et de la biodiversité. Ces bénéfices s'appliquent autant sur les champs que sur les fermes, les jardins ou les bourgs et villages.

La protection climatique : protection contre le vent

Un champ, une ferme, un jardin ou un village peuvent bénéficier d'un climat plus favorable s'ils sont protégés par des haies efficaces. Une haie bien conçue, suffisamment haute avec des arbres de haut jet, homogène (composée de plusieurs strates végétales), semi-perméable et aux essences variées entre persistants et caducs (il faut éviter les plantations monospécifiques de type haie de conifère) sont bénéfiques pour :

- De meilleurs rendements des cultures avec une plus grande précocité et une meilleure qualité grâce à une meilleure protection contre les excès climatiques ;
- Une protection du bétail qui est moins exposé aux vents froids ;
- Une meilleure protection thermique des bâtiments et contre les effets des tempêtes

Régulation de l'eau

Des haies implantées perpendiculairement à la pente brisent la vitesse de ruissellement superficiel de l'eau et favorisent l'infiltration du ruissellement du sous-sol. Le ralentissement de l'écoulement et le système racinaire des arbres permettent également l'épuration de l'eau. Plus la trame bocagère est régulière plus l'eau de ruissellement est ralentie et plus les phénomènes d'érosion sont réduits.

Les haies positionnées en limite des champs et des prairies (haie ou boisement dit de ceinture) protègent les prairies qui peuvent ainsi mieux assurer leur fonction épuratrice.

Les boisements de bordure des cours d'eau (ripisylve) consolident les berges et protègent une faune et une flore riches en spécificités.

Réserves de biodiversité

La haie est une lisière, mais une lisière à deux côtés. Or la lisière d'une forêt est le lieu privilégié de la richesse écologique. C'est une frontière entre deux milieux qui concentre à la fois toute la diversité faunistique et floristique des espaces ouverts et lumineux (les champs, les prairies) et celles des espaces fermés et sombres (les bois et les forêts).

4.2.2 5 principes pour la réussite de plantations de haies

Prioriser les espèces du pays

Choisir les espèces locales mieux adaptées aux conditions climatiques, hydriques et pédologiques du territoire. La meilleure façon de composer une palette végétale bien adaptée au terroir et d'identifier ce qui pousse déjà dans les haies existantes à proximité du terrain de du projet. Il est toujours possible de les associer avec des essences horticoles.

Associer plusieurs espèces

Le caractère champêtre de la haie bocagère résulte avant tout de l'association de plusieurs espèces. Cette association de plantes sauvages peut être enrichie d'espèces horticoles plus résistantes aux maladies ou à des conditions climatiques sévères. Pour un meilleur garnissage hivernal, il est également recommandé de faire entrer des feuillus persistants dans la composition végétale.

Le travail du sol en y associant celui de la faune

Les conditions de réussite d'une haie bien vigoureuse et saine résultent de la bonne préparation du sol avant la plantation. Sur sol fertile, il faut privilégier le décompactage plutôt que le labour et le retournement du sol. Les opérations d'amélioration du support visent à favoriser l'action des vers de terre et des insectes en activant, par du compost et du paillage, la couche superficielle et nourricière.

Utilisation de jeunes plants

De nombreuses expériences ont montré que l'utilisation de jeunes plants offre les meilleures garanties de reprise et de croissance. L'emploi de jeunes plants, en racines nues ou en godet, est également moins couteux.

La couverture du sol

La couverture du sol par paillage et son maintien sur au moins 3 ans sont une garantie essentielle au développement de la haie. Pour tous types de plantation et de toute taille, les 3 premières années de reprise (et de symbiose avec leur substrat) des végétaux sont les plus délicates et celles qui demandent le plus d'attention. Le paillis doit être impérativement d'origine naturelle : pailles, foins, copeaux de bois type BRF, déchets verts broyés, feutre en fibres naturelles (coco, jute…). Seule la couverture naturelle est propice au développement de la vie de la faune sous-terraine, microbienne et aux champignons indispensables au développement racinaire de la plante (mycorhize).

4.2.3 Quel type de haie planter ?

Les principes de base de plantation s'appliquent autant aux haies bocagères des milieux naturels ou cultivés qu'aux haies taillées (ou en forme libre) qui délimitent les parcelles ou accompagnent les clôtures des quartiers pavillonnaires. Dans une logique de continuité paysagère entre la campagne et les bourgs, une certaine cohérence doit être maintenue quant à la méthode de plantation de haie ou d'alignement d'arbres, au choix des végétaux ainsi qu'à leur gestion pour garantir un continuum végétal depuis la campagne jusqu'au centre des villages.

Le type de haie varie d'abord selon sa structure à un ou à plusieurs étages.

Haie à un étage pour les haies séparatives entre parcelles construites mitoyennes ou en limite d'espace public : la haie est composée d'une strate arbustive. Selon la place disponible, il est possible de planter une haie, même sur 2 rangs.

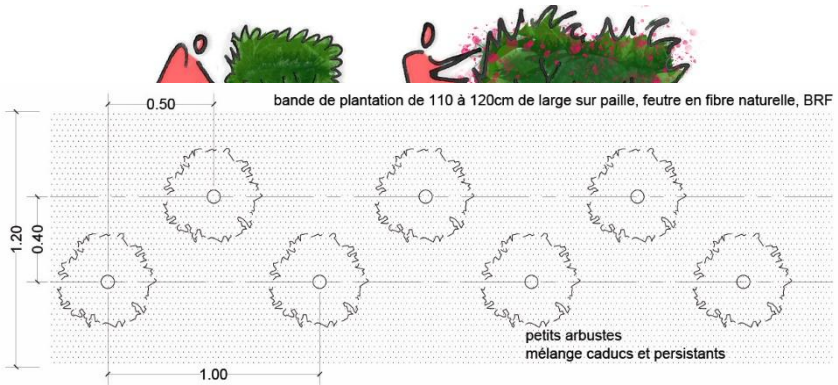

Haie taillée de petits arbustes avec une forte densité

Haie de petits arbustes avec une densité plus faible et un port naturel

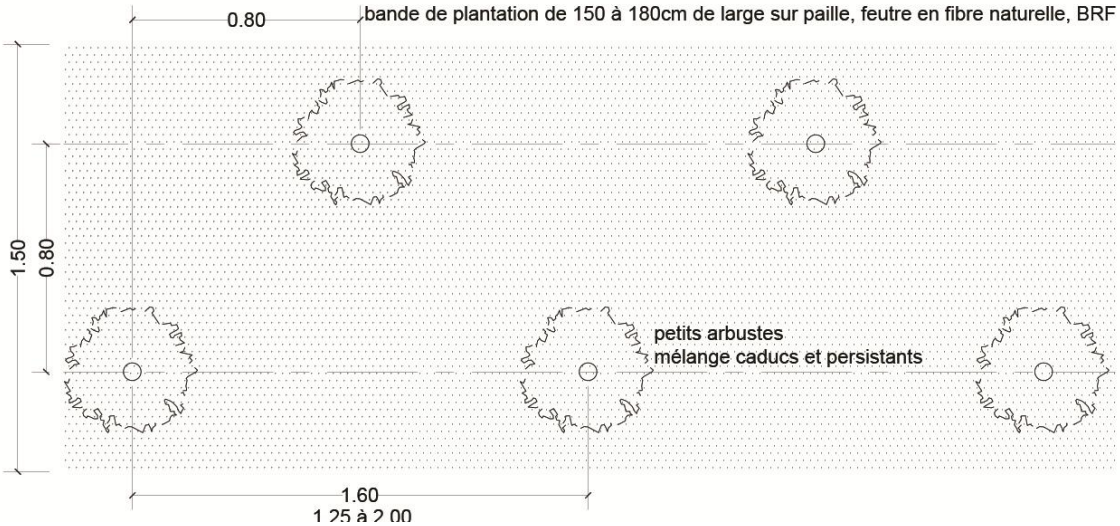

Haie taillée type petit brise-vent avec un mélange de grands et petits arbustes – Hauteur de 2 à 4 mètres

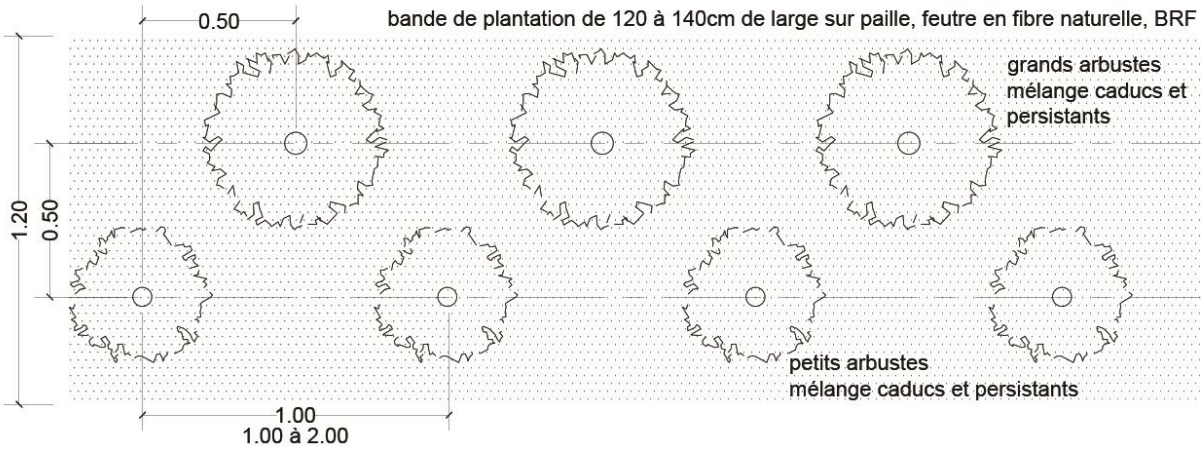

Haie à deux étages pour les haies de la couronne bocagère des villages ou en limite séparative d'un lotissement en lien avec la campagne. Également utilisée pour matérialiser le découpage parcellaire entre de grands tènements industriels, artisanaux ou commerciaux. De grandes parcelles industrielles ou commerciales ou de toute autre. Enfin comme une alternative à l'alignement d'arbres pour encadrer des chemins, accompagner des voies de desserte. La haie comporte une strate arbustive et une strate de grands arbustes maintenus en cépée ou d'arbres de taille moyenne soit recépés soit en forme libre. Sa hauteur peut atteindre 15m en fonction des essences.

Haie taillée à la base type brise-vent moyen avec mélange de grands arbustes et des arbres intermédiaires taillés en cépée – Hauteur de 6 à 12 mètres

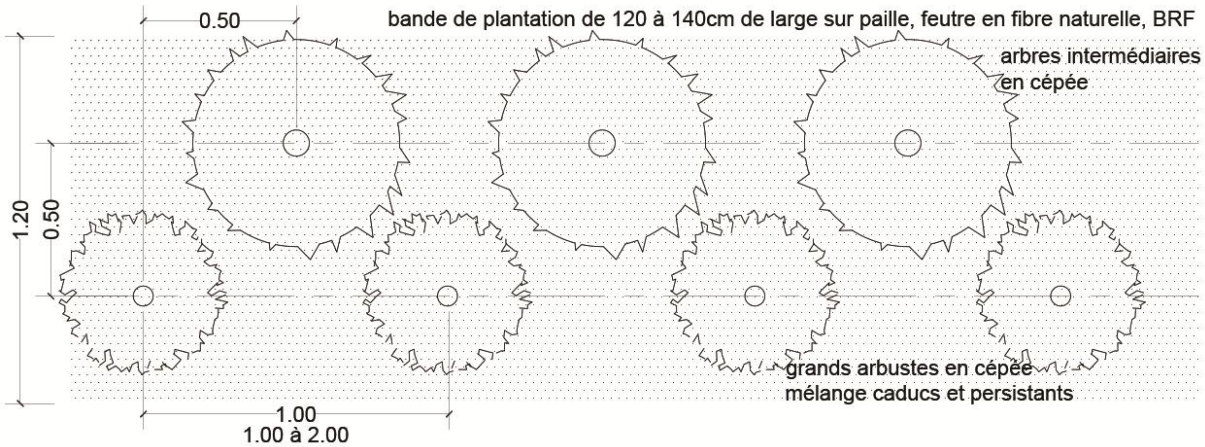

Haies à trois étages : elles doivent être privilégiées pour le bocage des grands espaces naturels et agricoles, mais aussi plantées en alternance avec les alignements d'arbres le long des voies rapides ou des axes majeurs. Nécessaire enfin, en limite des grands tènements ou d'un ensemble immobilier en contact direct avec la campagne : strate arbustive, arbres ou grands arbustes recépés et arbre de haut jet. La hauteur de la structure peut atteindre 20 à 25 mètres. Plantée en 2 rangs très serrés, la haie taillée latéralement sur une hauteur de de 3 à 4 mètres peut être contenue à la base dans une largeur inférieure à 2 mètres.

Haie bocagère (peut être taillée à la base) type grand brise-vent avec mélange d'arbres de haut jet, arbres intermédiaires et grands arbustes taillés en cépée et bourrage de petits arbustes – Hauteur jusqu'à 15 ou 20 mètres

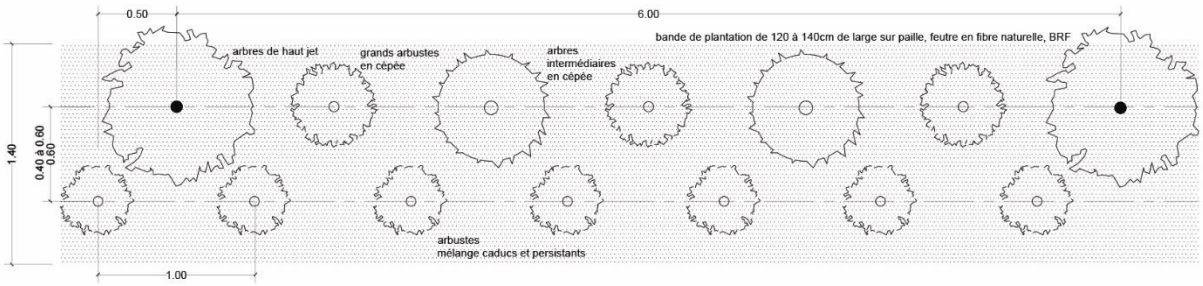

L'ourlet herbacé peut être considéré comme une quatrième strate, une strate inférieure qu'il ne faut pas négliger tant elle est riche de biodiversité. Elle trouve sa place au pied des haies lorsque la fauche tardive est pratiquée pour l'entretien de ces interstices à l'interface des cultures, des chemins, des routes avec les haies bocagères.

Les groupements de végétaux

Il est important de bien associer les végétaux pour éviter qu'elles ne se concurrencent trop ou se repoussent. Ces associations de « bonne entente » ont étudié et des groupements ont été mis au point par l'Institut pour le développement forestier. Les listes ci-dessous sont extraites du livre de Claude Guinaudeau « La réalisation pratique des haies brise-vent et bandes boisées ». Ces listes peuvent être complétées avec les listes d'essences conseillées par le Conservatoire Botanique National de Bailleul.

GROUPEMENT 1	
ETAGE 3 - ARBRES DE HAUT JET	**ETAGE 1 - GRANDS ARBUSTES**
Chêne pédonculé (*Quecus robur*)	Amélanchier (*Amelanchier*)
Chêne rouvre (*Quecus petraea*)	Aubépine épineuse (*Crataegus laevigata*)
ETAGE 2 - ARBRES INTERMEDIAIRES	Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*)
Alisier torminale (*Sorbus torminalis*)	Noisetier commun (Corylus avellana)
Aulne à feuille de cœur (*Alnus cordata*)	Cytise (*Laburnum anagryroïdes*)
Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)	Houx (*Ilex aquifolium*)
Bouleau pubescent (*Betula pubescens*)	Laurier sauce (*Laurus nobilis*)
Bouleau verruqueux (Betula pendula)	Saule marsault (*Salix caprea*)
Charme commun (*Carpinus betulus*)	**ETAGE 1 - PETITS ARBUSTES**
Châtaignier (*Castanea sativa*)	Ajonc (*Ulex*)
Chêne pubescent (*Quercus pubescens*)	Chêne de banister (*Quercus ilicifolia*)
Cormier (*Sorbus domestica*)	Coronille (*Coronilla*)
Erable champêtre (*Acer campestre*)	Fragon (Ruscus aculeatus)
Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)	Laurier tin (Viburnum tinus)
Merisier (Prunus avium)	Prunellier épine noire (*Prunus spinosa*)
Orme (Choisir un cultivar)	Viorne obier (*Viburnum opulus*)
Saule osier (*Salix viminalis*)	
Robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*)	
Sorbier des oiseaux (*Sorbus aucuparia*)	
Tilleul à petite feuille (*Tilia cordata*)	
Peuplier tremble (*Populus tremula*)	

GROUPEMENT 2 (sols humides)	
ETAGE 3 - ARBRES DE HAUT JET	**ETAGE 1 - GRANDS ARBUSTES**
Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)	Aubépine épineuse (*Crataegus laevigata*)
ETAGE 2 - ARBRES INTERMEDIAIRES	Noisetier commun (Corylus avellana)
Aulne blanc (*Alnus incana*)	Saule marsault (*Salix caprea*)
Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)	Sureau noir (*Sambucus nigra*)
Charme commun (*Carpinus betulus*)	**ETAGE 1 - PETITS ARBUSTES**
Erable champêtre (*Acer campestre*)	Cassis (*Ribes nigrum*)
Orme (Ulmus) Choisir un cultivar	Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)
Saule osier (*Salix viminalis*)	Groseillier à grappes (*Ribes rubrum*)
Saule blanc (*Salix alba*)	Groseillier à maquereaux (*Ribes uva-crispa*)
Peuplier blanc (*Populus alba*)	Prunellier épine noire (*Prunus spinosa*)
Peuplier noir (*Populus nigra*)	Viorne obier (*Viburnum opulus*)
Peuplier tremble (*Populus tremula*)	

GROUPEMENT 3 (milieux humides)	
ETAGE 3 - ARBRES DE HAUT JET	**ETAGE 1 - GRANDS ARBUSTES**
Peuplier noir (*Populus nigra*)	Aubépine épineuse (*Crataegus laevigata*)
Peuplier tremble (*Populus tremula*)	Ceriser à grappes (*Prunus padus*)
ETAGE 2 - ARBRES INTERMEDIAIRES	Noisetier commun (Corylus avellana)
Aulne blanc (*Alnus incana*)	Olivier de Bohème (*Elaeagnus angustifolia*)
Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)	Saule cendré (*Salix cinerea*)
Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)	Saule marsault (*Salix caprea*)
Saule osier (*Salix viminalis*)	Saule noir (*Salix nigra*)
Saule blanc (*Salix alba*)	Sureau noir (*Sambucus nigra*)
Sorbier des oiseaux (*Sorbus aucuparia*)	**ETAGE 1 - PETITS ARBUSTES**
	Prunellier épine noire (*Prunus spinosa*)
	Saule pourpre (*Salix purpurea*)
	Viorne obier (*Viburnum opulus*)

GROUPEMENT 4	
ETAGE 3 - ARBRES DE HAUT JET	**ETAGE 1 - GRANDS ARBUSTES**
Erable plane (*Acer platanoides*)	Arbre de Judée (*Cercis siliquastrum*)
Erable sycomore (*Acer pseudo-platanus*)	Aubépine épineuse (*Crataegus laevigata*)
Tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphylos*)	Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*)
Tilleul à petite feuille (*Tilia cordata*)	Buis (Buxus sempervirens)
ETAGE 2 - ARBRES INTERMEDIAIRES	Noisetier commun (Corylus avellana)
Alisier torminale (*Sorbus torminalis*)	Cytise (*Laburnum anagryroïdes*)
Alisier blanc (*Sorbus aria*)	Laurier du Portugal (*Prunus lusitanica*)
Aulne à feuille de cœur (*Alnus cordata*)	Lilas (*Syringa vulgaris*)
Cerisier tardif (*Prunus serotina*)	Troène (*Ligustrum vulgare*)
Charme commun (*Carpinus betulus*)	**ETAGE 1 - PETITS ARBUSTES**
Erable plane (*Acer platanoides*)	Cassis (*Ribes nigrum*)
Erable sycomore (*Acer pseudo-platanus*)	Cornouiller mâle (*Cornus mas*)
Cormier (*Sorbus domestica*)	Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)
Erable champêtre (*Acer campestre*)	Cotonéaster commun (*Cotoneaster intergerrimus*)
Orme (Choisir un cultivar)	Cotonéaster tomenteux (*Cotoneaster tomentosus*)
Saule osier (*Salix viminalis*)	Filaire à feuilles étroites (*Phyllyrea angustifolia*)
Robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*)	Fusain d'Europe (Euonymus europaeus)
	Groseillier à grappes (*Ribes rubrum*)
	Groseillier à maquereaux (*Ribes uva-crispa*)
	Nerprun purgatif (*Rhamnus cathartica*)
	Prunellier épine noire (*Prunus spinosa*)
	Viorne lantane (*Viburnum lantana*)

GROUPEMENT 5	
ETAGE 3 - ARBRES DE HAUT JET	**ETAGE 1 - PETITS ARBUSTES**
Merisier (Prunus avium)	Cassis (*Ribes nigrum*)
ETAGE 2 - ARBRES INTERMEDIAIRES	Cornouiller mâle (*Cornus mas*)
Alisier torminale (*Sorbus torminalis*)	Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)
Alisier blanc (*Sorbus aria*)	Cotoneaster commun (*Cotoneaster intergerrimus*)
Charme commun (*Carpinus betulus*)	Cotoneaster tomenteux (*Cotoneaster tomentosus*)
Chêne pubescent (*Quercus pubescens*)	Filaire à feuilles étroites (*Phyllyrea angustifolia*)
Cormier (*Sorbus domestica*)	Fusain d'Europe (Euonymus europaeus)
Orme (Choisir un cultivar)	Groseillier à grappes (*Ribes rubrum*)
Robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*)	Groseillier à maquereaux (*Ribes uva-crispa*)
ETAGE 1 - GRANDS ARBUSTES	Nerprun purgatif (*Rhamnus cathartica*)
Arbre de Judée (*Cercis siliquastrum*)	Prunellier épine noire (*Prunus spinosa*)
Aubépine épineuse (*Crataegus laevigata*)	Viorne lantane (*Viburnum lantana*)
Buis (Buxus sempervirens)	
Noisetier commun (Corylus avellana)	
Cytise (*Laburnum anagryroïdes*)	
Lilas (*Syringa vulgaris*)	
Troène (*Ligustrum vulgare*)	

GROUPEMENT 6	
ETAGE 3 - ARBRES DE HAUT JET	**ETAGE 1 - GRANDS ARBUSTES**
Hêtre (*Fagus sylvatica*)	Amélanchier (*Amelanchier*)
ETAGE 2 - ARBRES INTERMEDIAIRES	Aubépine épineuse (*Crataegus laevigata*)
Alisier torminale (*Sorbus torminalis*)	Buis (Buxus sempervirens)
Alisier blanc (*Sorbus aria*)	Noisetier commun (Corylus avellana)
Charme commun (*Carpinus betulus*)	Cytise (*Laburnum anagryroïdes*)
Orme (Choisir un cultivar)	Troène (*Ligustrum vulgare*)
Tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphylos*)	**ETAGE 1 - PETITS ARBUSTES**
Tilleul à petite feuille (*Tilia cordata*)	Cornouiller mâle (*Cornus mas*)
	Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)
	Coronille (*Coronilla emerus*)
	Fusain d'Europe (Euonymus europaeus)
	Fusain à larges feuilles (Euonymus latifolius)
	Prunellier épine noire (*Prunus spinosa*)
	Viorne lantane (*Viburnum lantana*)

GROUPEMENT 7	
ETAGE 3 - ARBRES DE HAUT JET	**ETAGE 1 - GRANDS ARBUSTES**
Noyer commun (*Juglans regia*)	Buis (Buxus sempervirens)
Noyer noir (*Juglans nigra*)	Noisetier commun (Corylus avellana)
Noyer hybride	Chalef d'Automne (*Elaeagnus umbellata*)
ETAGE 2 - ARBRES INTERMEDIAIRES	Houx (*Ilex aquifolium*)
Févier (*Gleditsia triacanthos*)	Sureau noir (*Sambucus nigra*)
Merisier (Prunus avium)	Troène (*Ligustrum vulgare*)
Saule osier (*Salix viminalis*)	**ETAGE 1 - PETITS ARBUSTES**
Robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*)	Coronille (*Coronilla emerus*)
Tilleul argenté (*Tilia tomentosa*)	Nerprun purgatif (*Rhamnus cathartica*)
Tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphylos*)	Prunellier épine noire (*Prunus spinosa*)
Tilleul à petite feuille (*Tilia cordata*)	

4.3 Recommandations pour l'implantation des clôtures

Les clôtures devront respecter les dispositions du règlement écrit. Toutefois, afin d'améliorer la qualité paysagère et urbaine des projets, il est fortement conseillé de prendre en compte les recommandations ci-dessous.

Clôture

L'absence de clôture est à privilégier afin de partager les vues depuis la route et avec son voisinage, et afin de faciliter la circulation de la faune. Dans les terrains en pentes, un talus ou un muret de soutènement peut être suffisants pour délimiter sans cloisonner une parcelle.

La trame végétale des espaces agricoles et naturels jusqu'au cœur des hameaux est support de déplacement pour la petite faune terrestre. Les clôtures ne devront pas devenir des obstacles infranchissables pour cette petite faune, et assureront une certaine perméabilité physique, en limite sur rue comme en limite séparative (passage d'un jardin à l'autre).

Les clôtures présenteront un maillage peu dense.

Dans les villages

Si une clôture est nécessaire, il faudra conserver une transparence visuelle minimum

- En limitant la hauteur de sa clôture de manière à permettre des vues
- En choisissant une clôture ajourée, pour permettre des vues à travers la clôture
- En évitant les haies monospécifiques aux essences persistantes appelées « murs végétaux ».

La clôture participera au caractère rural, jardiné, voire naturel. La clôture aura un aspect « rustique » dans l'emploi de matériaux naturels (bois, pierre locale, grillage souple...) et dans leur finition (absence de vernis ou peinture, utilisation de bois non équarri...)

Si des couleurs sont nécessaires, les couleurs « neutres », plutôt sombres (gris, brun), seront préférées aux vives

Quelques éléments qui participent à la sobriété et à la rusticité recherchées des clôtures

- Clôture en bois ajouré (bois européen, brut de préférence ou lasuré incolore)
- Grillage souple en acier galvanisé, sur poteau bois ou ganivelles
- Des haies vives, d'essences variées non taillées et utilisant la palette végétale proposée
- Un muret de pierres ou en briques lorsqu'ils ont une fonction de soutènement des remblais

Les grillages rigides (type treillis soudé) employés seuls sans accompagnement végétal, et les éléments en PVC seront à éviter.

En limite ou à proximité des espaces naturels ou agricoles

La clôture sera la plus transparente possible, « fondue » dans l'espace qu'elle jouxte

Il faudra chercher une transition progressive et une transparence avec l'espace agricole ou naturel. La végétation ne devra pas clore visuellement la parcelle, mais en suggérer ses limites sous la forme de filtre.

Les éléments naturels ou agricoles en présence ou à proximité (fossé, ruisseau, structure arborée ou arbustive, clôture agricole...) seront préservés et confortés, pour composer la limite.

Si elles sont nécessaires, les clôtures seront constituées de préférence de grillage à mouton sur piquets bois.

1.1.1 Pour aller plus loin :

- Plan de Paysage des 7 Vallées
- Charte de la bonne intégration des installations ENR dans les 7 vallées
- OAP Thématique Energie – Climat
- OAP thématique Cadre de vie
- Etude Trame Verte des 7 Vallées